Fédération des Employeurs des
Secteurs de l'Éducation permanente
et de la Formation des Adultes

ANALYSE DES PROGRAMMES DES PARTIS POLITIQUES 2024 | Mai 2024

Table des matières

Programme 2024 d'Ecolo - Extraits choisis 3
Programme 2024 des Engagés - Extraits choisis 14
Programme 2024 de DéFI - Extraits choisis 28
Programme 2024 du MR - Extraits choisis 30
Programme 2024 du PS - Extraits choisis 37
Programme 2024 du PTB - Extraits choisis 57

Introduction

Recontextualisation :

Dans la perspective des élections du 9 juin 2024, la FESEFA et ses membres reconnus en Éducation permanente (EP) ont construit une note de priorités politiques plaidant pour certaines avancées qui permettraient au secteur de l'Éducation permanente d'assumer pleinement sa mission démocratique, critique et émancipatrice.

Sur cette base, la FESEFA est allée à la rencontre de représentant·es des 6 principaux partis belges francophones (Ecolo, Les Engagés, Défi, le MR, le PS et le PTB) à la fin de l'année 2023 et au début de cette année 2024, afin de s'assurer que les enjeux touchant notre secteur soient entendus par les différentes formations politiques qui se présenteront prochainement aux urnes.

La campagne électorale lancée et les programmes des partis publiés, la FESEFA a analysé ces documents souvent conséquents dans lesquels les partis politiques exposent leur vision de la société et les priorités qu'ils entendent défendre ces cinq prochaines années.

Méthodologie :

Les programmes des partis ont été examinés suivant une grille de priorités portées par la FESEFA : la place accordée à l'éducation permanente et l'importance du fait associatif (et ses différentes expressions société civile, corps intermédiaires, etc.). Les passages ayant trait à ces thématiques ont été extraits des programmes sans modifications de fond, certains éléments particulièrement significatifs ont été mis en jaune fluo.

Une démarche similaire a également été menée par de nombreuses associations reconnues en EP au regard des questions qui constituent le cœur de leurs engagements. Ces deux démarches se complètent.

Contact

Jennifer NEILZ, Coordinatrice du pôle EP de la FESEFA
jennifer.neilz@fesefa.be
02 315 96 22

Fédération des Employeurs des Secteurs de l'Éducation permanente et de la Formation des Adultes

Rue d'Arenberg 44/5 – 1000 Bruxelles
02 315 96 20
info@fesefa.be
www.fesefa.be

Numéro d'entreprise : 445 120 924
IBAN : BE17 5230 4027 8721 / BIC : TRIOBEBB

La FESEFA est inscrite au registre des personnes morales de Bruxelles

Programme 2024 d'Ecolo - Extraits choisis

Source : https://ecolo.be/wp-content/uploads/2024/03/2024-Programme-consolide-final.pdf

Pour une société plus verte

Chapitre 1 – Une planète habitable pour les générations actuelles et futures (page 8 et suivantes)

1.20. Renforcer la présence des questions liées à la biodiversité et au dérèglement climatique dans l'enseignement obligatoire, l'enseignement supérieur et l'éducation permanente.

Que savons-nous de la nature qui nous entoure ? D'où viennent les connaissances acquises ? Il arrive que les savoirs soient lacunaires. Quelques enfants seulement ont l'occasion de goûter aux plaisirs du contact avec la nature. Or, comment pouvons-nous protéger ce que nous n'avons pas appris à aimer et à connaître ? A travers les programmes d'études, nous diffuserons les connaissances scientifiques sur le dérèglement climatique et la destruction de la biodiversité, ses causes et ses conséquences au sein des écoles et des établissements d'enseignement supérieur, toutes filières confondues. Les thématiques environnementales devront être abordées de manière décloisonnée pour mettre en évidence l'interdépendance des aspects économiques, écologiques et sociaux. Nous le ferons également par le biais des organisations de jeunesse et du monde socio-culturel. Nous soutiendrons plus fortement le secteur de l'éducation permanente et de l'éducation à l'environnement.

Chapitre 6 – Prendre soin du vivant, de la nature et de la biodiversité (p. 56 et s.)

6.16. Soutenir l'action des associations environnementales par un mécanisme de financement pluriannuel et soutenir les initiatives associatives d'écologie populaire.

Les associations environnementales jouent un rôle décisif dans la protection de la nature et de la biodiversité. Nous voulons qu'elles puissent amplifier leur action à l'avenir en les reconnaissant institutionnellement et en stabilisant leur situation financière dans un cadre pluriannuel. Au niveau local, le soutien au tissu associatif est indispensable pour permettre à certaines pratiques écologiques de se développer dans chaque quartier. Nous voulons apporter un soutien renforcé aux associations existantes comme les maisons de jeunes et les maisons de quartier et/ou la création d'une maison de l'écologie solidaire. Ces subventions viseraient à créer ou soutenir, à l'échelle locale, des dynamiques participatives permettant aux habitant·es et aux personnes qui fréquentent un quartier de réfléchir et d'agir ensemble en faveur de l'écologie en lien avec leurs problématiques locales (par exemple, organisation d'ateliers et de groupes de discussion, création d'une communauté d'énergie, mobilisation collective autour d'un projet urbanistique, etc.). Parce que l'environnement et ses défis n'ont pas de frontière, nous soutiendrons également les associations qui œuvrent à une échelle plus large.

Pour une société plus juste

Chapitre 10 – Transition juste: la justice sociale au cœur des défis écologiques (p. 92 et s.)

10.8. Mettre en œuvre une méthode de planification de la transition qui repose sur une concertation sociale et sociétale permanente.

La transition juste doit s'articuler à la concertation entre les interlocutrices et interlocuteurs sociaux (syndicats, employeurs et employeuses), les autorités régionales et locales et les associations de la société civile organisée, notamment les associations environnementalistes. Il s'agit de s'appuyer tant sur l'expertise de terrain que sur celle des corps intermédiaires et d'organiser enfin un vrai débat autour de la démocratie économique.

Il faut également pouvoir concerter et impliquer les personnes les plus précaires à la prise de décision, notamment via le Service interfédéral de Lutte contre la Pauvreté et les associations de la société civile qui agissent avec ce public.

10.9. Créer un organe interfédéral de pilotage de la transition juste pour pérenniser la concertation avec la société civile et les citoyen·nes.

Cet organe interfédéral permettrait d'articuler la gouvernance transversale, quel que soit le niveau de pouvoir, et d'avoir un cadre pour la concertation avec les académiques, les acteurs et actrices de la société civile.

Cette institution accueillerait un comité permanent de la transition juste, une cellule de concertation sociale permanente et un conseil citoyen permanent.

Elle aurait pour tâche de piloter et d'évaluer les plans nationaux et les politiques publiques en lien avec la transition juste.

Chapitre 12 – Un emploi et des revenus décents pour chacune et chacun (p. 112 et s.)

12.10. Revaloriser les métiers du soin (personnel soignant, aides ménagères, infirmier·es, aides familiales, puériculteurs et puéricultrices, travailleurs et travailleuses de l'aide à la jeunesse, travailleuses et travailleurs sociaux, etc.) et de manière plus générale le secteur non marchand, notamment en agissant sur les barèmes dans les grilles de classification des salaires. (pp. 117 et s.)

(…) Les autres métiers liés au secteur non marchand désignent, eux, les travailleuses et travailleurs sociaux : éducateur et éducatrice, assistant·e social·e, psychologue, logopède, etc. liés aux secteurs de l'enfance, le handicap, la migration, la santé mentale, la famille, la jeunesse, etc.

Nous plaidons pour un refinancement structurel de ces fonctions collectives qui garantissent du bien-être à l'ensemble de la société. Il faut relancer des accords du non-marchand pour revaloriser les métiers du soin et les métiers sociaux, notamment en agissant sur les barèmes dans les grilles de classification des salaires. L'objectif est de permettre aux travailleuses et travailleurs sociaux de vivre dignement et de renforcer l'attractivité de ces métiers. Il faut également améliorer les conditions de travail et reconnaître la « pénibilité » du secteur non-marchand, notamment l'aide à la jeunesse.

Enfin, nous voulons également mieux reconnaître le travail du «prendre soin» non rémunéré, notamment quand il s'agit de s'occuper d'un·e proche fragilisé·e. Ecolo veut soutenir davantage les aidant·es-proches, tout en rappelant qu'elles et ils ne doivent pas être une variable d'ajustement pour combler les manques de financement des structures d'aide.

Chapitre 13 – Une sécurité sociale plus forte pour lutter contre les inégalités et la pauvreté (p. 127 et s.)

13.3. Développer l'automatisation des droits sociaux et maintenir des services et guichets « physiques ».

De nombreuses personnes ne parviennent pas à exercer leurs droits sociaux ou à accéder aux aides dont elles pourraient bénéficier. C'est ce que l'on nomme le non-recours (les causes de ce phénomène sont multiples : manque d'information, réglementations complexes, lourdeurs administratives, stigmatisations, craintes du contrôle, etc.).

Nous voulons agir aux différents niveaux de pouvoir pour améliorer cette situation. Il s'agit notamment au niveau des administrations de poursuivre le travail d'identification des droits qui peuvent être automatisés. Au niveau des services publics et d'intérêt général, nous voulons simplifier les démarches administratives dans une logique d'accessibilité maximale, notamment en associant les associations de terrain (qu'il s'agit par ailleurs de renforcer) et les personnes en situation de précarité pour construire des actions qui soient le plus ancrées possible dans la réalité.

De manière générale, nous nous opposons à l'inflation de conditionnalité des droits et aides sociales.

Nous souhaitons également avancer vers une solution de type « guichet physique unique » avec des permanences à horaires appropriés où les personnes pourraient être informées sur l'ensemble des droits (emploi, logement, santé…) et redirigées vers les services pertinents. En plus des guichets et permanence physique, prévoir l'accessibilité par téléphone via une permanence téléphonique (avec numéro non surtaxé).

Aucune démarche ne peut être exclusivement numérique. Le gouvernement doit imposer des minimas légaux sur l'accessibilité physique des services publics et d'autres services essentiels tels que les mutuelles, les syndicats, les banques, etc.

13.15. Soutenir le volontariat, en préservant son caractère gratuit, en supprimant l'obligation de déclaration préalable de volontariat, et en créant un fond pour financer les formations.

L'engagement volontaire est un maillon essentiel pour une société plus conviviale et plus égalitaire, particulièrement en matière de lutte contre la pauvreté. Un nombre incalculable de services et d'institutions fonctionnent grâce à des bénévoles et des volontaires. Le volontariat consiste en une activité qui ne fait l'objet d'aucune rétribution, obligation ou recherche d'un profit personnel, et qui s'exerce en dehors du cadre familial ou privé, à travers une organisation ou association.

Ce volontariat libre, gratuit, tourné vers autrui doit être protégé et soutenu, notamment en :

- Levant les freins à l'engagement volontaire des demandeuses et demandeurs d'emploi indemnisés, en supprimant l'obligation de déclaration préalable de volontariat (formulaire C45B) ;
- Allégeant les procédures administratives (et notamment en facilitant l'accès aux assurances pour les petites structures);
- Créant un fonds pour financer les formations pour les administrateurs et administratrices bénévoles et les formations pour renforcer la mixité des publics.

Nous voulons en outre garantir le caractère gratuit du volontariat en précisant dans la loi sur le volontariat que les législations relatives au travail ne s'appliquent pas au bénévolat, et en révisant l'arrêté royal permettant l'augmentation du plafond de défraiement annuel pour certain·es volontaires.

13.16. Soutenir le travail de terrain des structures (services sociaux, maisons de jeunes, éducation permanente, etc.) qui répondent aux besoins socio-environnementaux des publics populaires et précarisés afin de prévenir et combattre les inégalités environnementales.

Nous ne sommes pas tou·tes sur un même pied d'égalité face aux risques environnementaux. Les inégalités environnementales se manifestent concrètement par une exposition plus forte des personnes précarisées et des territoires vulnérables aux risques environnementaux (pollution, inondations…), et un accès moindre aux ressources (eau, énergie, espaces verts). Ces inégalités sont d'autant plus injustes que les populations qui les subissent en sont les moins responsables. De plus, il arrive que les inégalités environnementales résultent des politiques environnementales elles-mêmes lorsqu'elles sont mal calibrées.

Face à ces constats, il est indispensable d'inscrire l'impératif de justice sociale au cœur des enjeux environnementaux. Nous voulons renforcer les démarches d'«écologie populaire» qui visent de manière concrète, sur le terrain, au contact des publics, à améliorer leurs conditions de vie en articulant les enjeux sociaux et environnementaux (accès aux droits sociaux, accès à une alimentation de qualité, espaces verts pour les enfants, activités extra-scolaires, logements sains et assez grands, mobilité, accès aux loisirs, embellissement du quartier…) à l'échelle d'un territoire.

Nous voulons mieux soutenir et renforcer les moyens des associations, maisons de quartier et services sociaux de première ligne en lien avec les publics précaires, tant pour leurs missions de base, qui relèvent de l'effectivité des droits sociaux et de la cohésion, que pour des projets innovants permettant d'articuler social et écologie et de renforcer le travail communautaire. La mise en place de tels projets est tributaire de lieux de rencontre et d'expression qu'il s'agit dès lors de développer.

Pour une société plus émancipatrice (p. 166 et s.)

Nous voulons construire une société plus émancipatrice dans laquelle chacune et chacun peut grandir, s'instruire, s'émerveiller, s'exprimer et se réaliser librement pour mener une vie épanouissante et heureuse.

Pour faire société ensemble, permettre à chacune et chacun d'y trouver sa place, nous réaffirmons le rôle central de l'enseignement, de la culture et des arts ; ainsi que celui de la vitalité associative et de la recherche. (…)

La culture et les arts nous émeuvent, nous font réagir, et réfléchir. Ces émotions nous grandissent et nous relient les uns aux autres. Elles nous permettent d'échanger et de faire société ensemble. Dans une société plus émancipatrice, la culture, les arts et l'éducation permanente doivent être partout et accessibles à chacune et chacun. Nous croyons en la puissance de la création et de la créativité. C'est pourquoi nous devons mieux valoriser celles et ceux, artistes, acteurs et actrices de la culture, qui les font vivre au quotidien, trop souvent dans des conditions précaires.

Pour se régénérer, notre démocratie a besoin de la vitalité des associations et d'un espace médiatique où la qualité et la fiabilité des informations sont une réalité. Les fake news sont un poison du vivre-ensemble ; le développement d'un espace médiatique pluraliste de qualité est un des antidotes. Il en va de même du numérique qui doit se déployer à l'avenir selon des standards d'éthique, d'accessibilité et de sobriété, afin de servir au bien commun.

Chapitre 19 – Une culture pour tous les publics, un soutien aux artistes et un espace médiatique pluraliste de qualité (p. 188 et s.)

19.1. Garantir l'accès à la culture de chaque citoyenne et citoyen en intégrant la culture dans les plans de lutte contre la pauvreté et en développant les interventions culturelles dans les institutions de santé et les maisons de repos.

L'objectif cardinal d'une politique culturelle est de permettre à nombre toujours plus grand d'avoir accès à la culture, et, particulièrement celle qui est soutenue par des financements publics. Ces dernières années, beaucoup a été fait en ce sens: achats massifs de livres pour les CPAS, mise en place de bibliothèques en prison, opérations de promotion de la lecture, du cinéma, des musées, des arts vivants, gratuité pour les visites des élèves dans les musées, etc. Nous voulons poursuivre et élargir ces initiatives à d'autres publics et intégrer la culture au cœur des plans de lutte contre la pauvreté et l'isolement afin d'offrir à toutes et tous un accès à l'offre culturelle : parents solos, migrant·es, SDF... Nous voulons par ailleurs développer les interventions culturelles dans le domaine de la santé, les maisons de repos et de soins, au moyen d'initiatives diverses telles que le développement de spectacles en matinée, l'invitation de publics mixtes aux événements culturels, etc.

19.2. Poursuivre le développement de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire pour assurer une culture de proximité en y associant notamment les cinémas de proximité, les théâtres, les maisons de jeunes et organismes d'éducation permanente, et en programmant l'installation de boites à livres dans un maximum de quartiers.

Le développement culturel territorial doit être organisé pour que l'offre culturelle soit «relocalisée» et accessible facilement du point de vue géographique.

Les bibliothèques, les centres culturels, les musées notamment ont bénéficié d'un meilleur financement de leurs missions au cours de la législature. Nous voulons désormais accroître le maillage de ces opérateurs culturels sur le territoire, en associant également les cinémas de proximité, les théâtres, les maisons de jeunes et associations d'éducation permanente afin d'offrir la meilleure expérience culturelle possible aux usagers et usagères, là où ils ou elles se trouvent.

La culture de proximité sera mieux soutenue, notamment en donnant un appui aux initiatives culturelles locales et aux talents émergents. De nouveaux espaces de création et de diffusion en zone rurale et péri-urbaine pourront être développés. Un programme d'installation, dans

un maximum de quartiers, de «boîtes à livres» (bibliothèques ouvertes et participatives installées en rue, dans des lieux de passage) sera initié, en partenariat avec les communes intéressées.

Le renforcement de la diffusion sera prioritaire. Le décret relatif à la diffusion artistique, qui permet le soutien à des prestations artistiques dans tous les lieux culturels reconnus mais aussi dans des tiers lieux, devra être mis en œuvre et financé.

19.4. Consolider l'éducation permanente et la vitalité des associations du secteur.

Toute initiative collective et coopérative destinée à favoriser l'action citoyenne, l'exercice de la démocratie et les émancipations individuelles doit pouvoir être considérée et valorisée.

La démarche d'éducation permanente, comme vecteur de développement d'une citoyenneté active et critique, en prise avec les problématiques sociétales actuelles les plus diverses sera consolidée, notamment en renforçant l'axe relatif aux droits environnementaux et le soutien à l'émergence et à la vitalité des associations.

19.9. Favoriser la participation à l'élaboration des politiques culturelles, notamment en ouvrant les organes de gestion des institutions culturelles aux citoyen·nes et aux professionnel·les.

Les politiques culturelles ont vocation à s'inscrire dans des démarches résolument participatives, démocratiques. Les citoyennes et citoyens ont le droit d'être associé·es à leur élaboration.

Les organes de gestion des opérateurs culturels et des institutions doivent s'ouvrir aux citoyen·nes et aux professionnel·les, dans une perspective de dépolitisation.

Il s'agira également de renforcer la professionnalisation de la représentation des secteurs culturels en proposant un cadre transversal de soutien, en favorisant la coopération et les échanges entre fédérations, et en articulant concertation culturelle et sociale de manière plus efficace.

19.10. Inscrire la culture dans des dynamiques plus vertes, notamment en favorisant les comportements éco-responsables et en soutenant les opérateurs culturels dans leur transition écologique.

La transition écologique des opérateurs culturels devra être accompagnée via le partage des bonnes pratiques, la mutualisation des lieux et du matériel, l'organisation d'outils communs, etc.

De nouveaux incitants visant à favoriser les attitudes écoresponsables, de la gestion des tournages aux festivals, en passant par la construction de décors en théâtre, seront mis en place. Les opérateurs culturels et associatifs seront amenés à réduire leur empreinte carbone (équipements, infrastructures, mobilités).

La formation des acteurs et actrices de terrain, mais aussi des administrations et des membres des instances d'avis sera développée pour pouvoir prendre en considération de nouveaux critères de durabilité dans les politiques culturelles.

Enfin, le maillage associatif et culturel investi dans la lutte contre le dérèglement climatique sera soutenu, par la reconnaissance notamment d'initiatives rassembleuses telles que les ressourceries, les tiers lieux, les coopératives culturelles climats, etc.

Pour une société plus égalitaire et plus ouverte

Chapitre 27 – Une société ouverte, en lutte contre le racisme et les discriminations (p. 254 et s.)

27.14. Poursuivre et amplifier le travail de mémoire coloniale, en présentant des excuses officielles aux peuples congolais, burundais et rwandais ; en restituant les œuvres spoliées; en faisant de l'espace public un levier de lutte contre la propagande coloniale et en incluant l'histoire de la colonisation et de l'esclavage dans le cursus scolaire.

À l'instar des expert·es de la commission d'enquête parlementaire, nous plaidons pour que la Belgique présente des excuses officielles aux peuples congolais, burundais et rwandais pour la domination et l'exploitation coloniales, les violences et les violations individuelles et collectives des droits humains pendant cette période, ainsi que pour les discriminations et le racisme qu'elles ont alimentés.

Ces excuses ouvrent la voie de la reconnaissance et d'une forme de réparation.

Plus globalement, nous voulons poursuivre et amplifier le travail de mémoire coloniale en mettant en œuvre les actions suivantes :

- Faire de l'espace public un espace de lutte contre la propagande coloniale et ses conséquences (stéréotypes, préjugés, discriminations...) en diversifiant notre espace public, ses noms de rue, ses statues et expressions artistiques, en mettant à l'honneur des personnes résistantes en Afrique et en Europe à la colonisation, à l'esclavage et aux crimes contre l'humanité ; (…)
- Soutenir les initiatives mémorielles destinées aux jeunes comme aux adultes, portées par les organisations de jeunesse, les professionnel·les de l'éducation permanente et de la culture; (…)

27.15. Continuer à soutenir structurellement les associations issues de la diversité, valorisant la diversité culturelle et/ou luttant contre le racisme et les discriminations.

La dispersion des moyens et la difficulté à obtenir un soutien structurel fragilise le travail de nombreuses associations issues de la diversité, valorisant la diversité et/ou luttant contre le racisme, notamment l'antisémistime, l'asiaphobie, l'islamophobie, la négrophobie. Nous voulons renforcer les moyens nécessaires pour soutenir durablement ce secteur associatif et pérenniser son action. Il est essentiel que la lutte contre les différentes formes de racisme et les discriminations rassemble le front le plus large possible de soutiens en veillant à garantir aux personnes concernées en première ligne une place centrale de protagonistes dans leur propre émancipation. (…)

Pour une société plus démocratique (p. 286 et s.)

Nous voulons construire une société plus démocratique dans laquelle chacune et chacun peut participer effectivement à la vie politique et sociale, et cela indépendamment de ses richesses, de ses capacités, de son genre, de sa nationalité ou de son origine.

Il n'y a pas de transition écologique en dehors de la démocratie et il n'y aura pas d'accélération de cette transition sans une revitalisation de la démocratie et un assainissement des pratiques politiques.

Notre démocratie est aujourd'hui à bout de souffle. Il suffit de regarder ce qui se passe à l'étranger pour se rappeler que la démocratie n'est pas un acquis. Pour la sauver, il faut la réformer. Pour répondre au décrochage démocratique, résorber le gouffre entre les citoyen·nes et le monde politique, nous avons besoin d'un renouvellement profond de la manière dont fonctionnent nos élu·es et nos institutions.

our répondre aux défis de l'avenir, nous avons besoin de plus de démocratie. Nous voulons redynamiser « le carré magique » de la démocratie : représentative, délibérative, directe et associative.

Nous devons sauver la démocratie représentative des mauvaises pratiques qui la minent : le cumul des mandats, l'enrichissement, le manque de transparence, les conflits d'intérêts, voire, dans le pire des cas, la corruption. Il faut enfin en finir avec ces scandales qui émaillent l'actualité politique à échéance régulière. Parce que la vie démocratique ne peut se limiter à être un rendez-vous électoral tous les 5 ou 6 ans, il faut développer, plus encore, la participation citoyenne, et cela à tous les niveaux de pouvoir. La politique ne peut appartenir qu'aux élus. La démocratie doit être délibérative, et pas seulement représentative. Enfin, nous voulons plus de démocratie directe en permettant à la population de décider sur des questions fondamentales grâce à des mécanismes comme le référendum ou le référendum préférentiel (« préférendum »). Enfin, une société civile foisonnante, un tissu associatif riche, des corps intermédiaires reconnus, considérés, écoutés, fondent une composante essentielle de la vie démocratique telle que que nous la concevons. (…)

Chapitre 30 – Revitaliser la démocratie, renforcer l'éthique politique et la gouvernance publique (p. 288 et s.)

30.8. Soutenir plus vigoureusement le tissu associatif et lui permettre de se déployer au bénéfice de la démocratie et de la société.

Les associations sont des actrices importantes en Belgique, compte tenu de leur nombre, de leur vitalité et de leur poids dans la société et dans l'économie belge, mais aussi et surtout de leur rôle. Une part importante des associations actives dans notre pays contribue au bien commun et à l'intérêt général. Ces associations jouent un rôle majeur pour notre société, et ce, singulièrement en ces périodes de crises multiples. Ce rôle majeur impose d'une part, une reconnaissance et le soutien adéquat de ces associations par les pouvoirs publics, et d'autre part, la construction et l'entretien d'une relation particulière et constructive entre ces associations et les pouvoirs publics.

Dans ce cadre, un financement structurel des associations est nécessaire.

Nous réaffirmons aussi notre pleine approbation des principes fondamentaux de la Charte Associative tels que la liberté d'association et l'autonomie associative, qui permettent notamment l'innovation sociale, la liberté d'expression, la capacité critique et le rôle démocratique des associations, la légalité des relations entre pouvoirs publics et associations, l'égalité de traitement et la non-discrimination, l'évaluation et le contrôle des

missions d'intérêt général subsidiées et la complémentarité entre l'action publique et l'action associative.

Nous soutenons en outre la création d'un observatoire des libertés associatives et des initiatives collectives et citoyennes dont la mission sera d'observer et d'étudier, de constater et de proposer des manières de soutenir le fait associatif, dans ses enjeux démocratiques et ses actions sur le territoire et au service de la collectivité, de l'intérêt général et des transitions sociétales.

30.9. Lutter sans répit contre l'extrême-droite.

L'extrême-droite est une menace contre la démocratie et la cohésion dans notre pays. Nous voulons la combattre sans relâche. Nous voulons agir avant tout pour assécher le marécage de son développement: c'est en effet dans une société injuste, fracturée, désinformée que l'extrême-droite se développe. Nous souhaitons agir pour une société plus juste, plus ouverte et plus égalitaire. Plus concrètement, nous voulons lutter contre les fake-news, réviser l'article 150 de la Constitution pour lutter contre les discours de haine, renforcer la vitalité et le soutien à l'associatif ainsi que réformer la démocratie pour plus de participation citoyenne.

De plus, nous voulons assurer un strict respect de la Charte de la Démocratie qui réitère la nécessité d'un cordon sanitaire à l'encontre de l'extrême-droite. Il constitue une digue utile et nécessaire.

Enfin, nous entendons par ailleurs soutenir et promouvoir les initiatives prises par les membres de la société civile dans le cadre du travail de mémoire évoquant plus spécifiquement la résistance face au régime nazi et à l'extrême-droite.

30.13. Renforcer les processus de participation citoyenne et mettre en place les moyens nécessaires pour garantir une participation de tou·tes, via notamment des budgets participatifs au niveau régional et fédéral.

Aux côtés du rôle important que doivent jouer les corps intermédiaires, les interlocutrices et interlocuteurs sociaux, et les associations fédératives, il est essentiel que les citoyen·nes puissent participer à la vie démocratique de façon beaucoup plus fréquente qu'à l'occasion des seules élections. Nous appelons au développement d'une véritable culture de la participation. A cette fin, nous proposons d'identifier, en début de législature, les projets publics qui feront l'objet d'un processus approfondi de coconstruction permettant d'impliquer les citoyen·nes en amont de leur conception. Ceci nécessitera bien évidemment le développement d'une méthodologie participative adaptée par projet.[amendement 518] L'inscription de clauses participatives sera systématisée dans les marchés publics portant sur des projets d'aménagement ou d'infrastructure. [amendement 519]

Nous voulons que tous les processus participatifs déjà existants (commissions délibératives, assemblées citoyennes, budgets participatifs, consultations populaires, enquêtes publiques ...) et à venir puissent être renforcés, organisés de manière cohérente et mieux articulés entre eux. Lorsque les citoyen·nes formulent des recommandations, il est essentiel de s'assurer de leur suivi par les politiques et de systématiser une obligation de motivation des choix posés.

Nous voulons mettre en place des budgets participatifs aux niveaux de pouvoirs régional afin de permettre aux citoyen·nes de choisir directement une partie des dépenses et

investissements publics. Ces dispositifs sont un moyen efficace pour encourager l'implication de toutes et tous et offrir une meilleure compréhension des enjeux et mécanismes financiers et, par conséquent, de la prise de décision. Ils devraient être pensés et organisés en prenant en compte les initiatives similaires prises au niveau local.

De plus, une attention particulière doit être portée sur l'accessibilité aux processus participatifs organisés à tous les échelons. La participation citoyenne ne peut être réservée à une partie de la population. L'inclusion des publics moins enclins à participer doit être une priorité. Cela peut se traduire, par exemple, par la mise en place de mesures d'accompagnement spécifique ou d'organisation pratique (phases d'information et de concertation en amont avec des associations et les citoyen·nes, crèche, services de traduction, etc.)

30.16. Garantir l'organisation d'une formation de qualité à la citoyenneté et l'organisation de campagnes d'information de proximité sur le système électoral lors des élections.

Dès le plus jeune âge, les élèves doivent pouvoir apprendre comment fonctionne notre système politique : la démocratie et les libertés publiques, le fédéralisme, les pouvoirs locaux, les institutions européennes, les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, l'existence du pluralisme et des partis, les mécanismes de participation citoyenne, le rôle de la presse, etc.

Il importe aussi de faciliter l'accès à l'information sur les élections et les candidat·es via des campagnes de proximité ou des outils d'aide au vote de façon impartiale. Selon des études, ces outils auront un impact particulièrement important chez les jeunes.

La société civile et l'éducation permanente doivent pouvoir jouer un rôle sur ces sujets. Et en matière d'information, de formation et d'accompagnement, les associations de jeunesse sont des partenaires privilégiés et doivent être reconnues en ce sens.

30.21. Assurer les droits et protéger l'indépendance de la société civile au niveau européen, en facilitant l'accès des organisations transfrontalières aux financements.

La répression à l'égard de la société civile est une réalité croissante au sein de l'Union européenne: criminalisation des ONG, des actions de désobéissance civile, interdiction de grèves, restrictions de l'espace de liberté des communautés LGBTQIA+, de minorités, des femmes, etc.

Les organisations issues de la société civile, en tant que gardes-fous essentiels de nos démocraties, les journalistes, la liberté d'expression, de rassemblement, de manifester, doivent être mieux protégées.

Concrètement, nous souhaitons faciliter l'accès aux financements pour les organisations sans but lucratif au niveau européen. Nous défendons également la création d'un statut pour les associations et organisations sans but lucratif transfrontalières de l'Union européenne, ainsi que l'instauration de normes minimales pour la protection des organisations issues de la société civile dans tous les États membres de l'Union européenne.

L'UE s'est dotée d'un Media Freedom Act visant la protection des journalistes. Sa mise en œuvre et son respect sont des conditions sine qua non au respect de la liberté de la presse

Nous soutenons également les mesures européennes visant à empêcher les procédures baillons à l'encontre des membres de la société civile.

Chapitre 33 – Une Belgique plus forte avec des institutions plus simples, plus efficaces et plus proches (p. 315 et s.)

I. Simplifier le modèle fédéral belge

5. La Communauté française

La Communauté française subsisterait en tant qu'entité fédérée à part entière, mais :

1. Ses compétences seraient resserrées autour de la culture et de l'enseignement (en ce compris avec les précisions mentionnées dans le paragraphe concernant Bruxelles) ;

2. Sa gouvernance serait simplifiée :

2.1. Le Gouvernement de la Communauté française serait composé de maximum 4 ministres, essentiellement également ministres au sein du Gouvernement wallon ou du Gouvernement bruxellois ;

2.2. Pour encourager et soutenir la coopération entre les entités francophones, des réunions conjointes des Gouvernements de la Communauté française, de la Wallonie et/ou du Gouvernement de Bruxelles auraient lieu à intervalle régulier ;

2.3. Vu la concentration de la Communauté autour des compétences de l'enseignement et de la culture, le nombre de député·es passerait à 60. Comme les députées et députés francophones bruxellois, une partie seulement des députées et députés wallons siégerait au Parlement de la Communauté française ;

2.4. La séance plénière et les commissions permanentes continueraient à être organisées sur un rythme au moins bimensuel. Le Parlement de la Communauté française organisera le maximum de ses travaux, en ce compris ses séances plénières et de commissions, au Parlement de Wallonie et au Parlement bruxellois ;

2.5. La coopération et l'intégration des services et instances seraient également renforcées : tout ce qui pourrait être mis en commun, le serait. Ainsi, par exemple, le Bureau du Parlement de la Communauté française sera composé de membres des Bureaux du Parlement wallon et du Parlement régional bruxellois.

3. La Commission communautaire francophone (COCOF) serait supprimée en tant qu'entité fédérée à part entière, mais une structure institutionnelle allégée pourrait subsister, sur base volontaire, en tant que pouvoir organisateur décentralisé de la Communauté française, pour certaines matières restées communautaires (non transférées aux Régions).

Programme 2024 des Engagés - Extraits choisis

Source : https://www.lesengages.be/wp-content/uploads/2024/02/lesengages_programme2024_complet_2_v2.pdf

01 – Santé et bien-être (p. 27 et s.)

1 - Promouvoir la santé, éduquer à la santé et prévenir les maladies (p. 31 et s.)

(…)

— Mettre en œuvre le principe « Health in all policies » en adoptant le critère d'Évaluation d'Impact sur la Santé (EIS) physique et mentale pour toute décision politique (…) Cela passe par des politiques : (…)

D'investissement dans les lieux collectifs de rencontres: (…)

• Amplifier le soutien aux lieux tiers : bibliothèques, cafés associatifs, salons de coiffure sociaux, maisons de quartier, maisons médicales, écoles de devoirs… (…)

8 - Prévoir un budget à la hauteur des besoins et des enjeux (p. 65 et s.)

(…)

Pour des responsables politiques et institutionnels, cela peut se traduire par des actions concrètes comme : (…)

- Organiser des tables rondes intersectorielles en lien avec les différentes priorités de promotion de la santé : les démarches d'éducation permanente (projets, animations, réflexions participatives…) visant le renforcement des capacités d'analyse des personnes - les actions qui renforcent les capacités des individus à accéder, comprendre, évaluer et appliquer l'information - les projets qui stimulent la cohésion sociale - les actions visant la réduction des risques liés à la consommation d'alcool - les démarches qui permettent de (re)développer une culture alimentaire et de l'activité physique – les initiatives qui abordent les thématiques telles que le genre, l'image corporelle, la stigmatisation des personnes obèses - les acteurs à l'évaluation - les actions d'information sur la santé - la diffusion à travers différents canaux de communication, les initiatives locales et leurs cibles. (…)

07 – Mobilité (p. 161 et s.)

5 — Rendre la mobilité plus inclusive pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de précarité (p. 173 et s.)

(…) Nous voulons : (…)

— Renforcer le financement des centrales de mobilité locales ainsi que leurs missions d'éducation permanente et d'accompagnement personnalisé de publics précarisés. (…)

12. Fiscalité (p. 240 et s.)

2.3 Rendre les taxes plus justes et efficaces (p. 247 et s.)

(…) Nous voulons : (…)

— Revoir l'impôt des personnes morales auquel sont soumises les associations, afin de veiller à ce que celles qui dépensent davantage que leurs revenus (immobiliers ou mobiliers) bénéficient d'un taux réduit, à l'instar de l'impôt des sociétés. Garder la possibilité d'instaurer temporairement une contribution annuelle de solidarité de 1 % de leur capital sur le 1 % le plus riche de la population pour compenser le fait que les gros patrimoines actuels n'aient pas été soumis à la taxation globale des revenus que nous proposons. (…)

13. Emploi/formation (p. 253 et s.)

4.6 Soutenir les activités et services à haute valeur sociale ajoutée (pp. 277 et s.)

Les services aux personnes, le secteur associatif et l'économie sociale sont de riches viviers d'emplois. Plus que des emplois, ce sont des activités à haute valeur sociale ajoutée qui offrent des biens et services ayant un impact positif fort et qui sont porteuses de sens pour le travailleur. Ces secteurs représentent réellement une 3e voie essentielle entre l'action des pouvoirs publics et l'économie de marché. Ils doivent être soutenus.

Nous voulons : (…)

— Soutenir le secteur non marchand, en particulier au niveau des aides à la création de nouvelles activités, mais aussi par l'accès aux réductions ciblées de cotisations sociales.

— Développer des agences-conseils et des incubateurs spécifiques aux associations à but non lucratif en vue de soutenir leur expansion. Mettre sur pied une cellule spécialisée pour le profit social au sein des organismes de soutien à l'entrepreneuriat (Hub.Brussels, Innoviris, WE…).

— Les ASBL méritent le même soutien que les entreprises privées quand elles sont en difficulté. En application de la réforme du code des sociétés, il faut leur assurer l'accès aux Centres pour Entreprises en Difficulté qui pourraient leur fournir différentes assistances (comptable, juridique).

— Encourager les fédérations d'ASBL et les différentes plateformes existantes de soutien d'ASBL à développer une activité de guichet d'entreprise, afin de gagner en visibilité, d'établir une « relation client », de compléter leur offre actuelle de services et de leur ouvrir de nouveaux moyens.

— Assurer la juste représentation du secteur à profit social dans les organes de concertation sociale et de promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat.

— Établir une banque de données de candidats administrateurs d'ASBL.

— Encourager les fédérations actuelles d'ASBL à soutenir l'associatif là où il émerge lors du prochain renouvellement des conventions de subsides.

— Revoir l'impôt des personnes morales auquel sont soumises les associations, afin de veiller à ce que celles qui dépensent davantage que leurs revenus (immobiliers ou mobiliers) bénéficient d'un taux réduit, à l'instar de l'impôt des sociétés.

— Dans le secteur non marchand, convertir intégralement les réductions de cotisations patronales proposées en une création d'emplois supplémentaires en alimentant le fonds Maribel social pour doper l'emploi.

— Faciliter l'accès des entreprises à profit social aux fonds structurels et autres financements européens en leur offrant un accompagnement technique au montage de projets. (…)

— Lancer un Système d'Échange Local (SEL) pour le monde associatif. Cela forcerait les associations à contracter les services d'autres associations qui, elles-mêmes, auraient plus de recettes (garder l'effet multiplicateur de la monnaie au sein du monde associatif). Cette monnaie alternative aurait une valeur d'échange fixée par ce marché parallèle et pourrait être rachetée par l'État contre des euros pour donner une valeur au travail associatif, en remplacement de certains subsides.

— Sévir contre certains abus de la forme associative et la politisation à outrance d'une infime minorité des associations. L'argent donné aux associations doit être en fonction des services qu'elle rend à la population et à d'autres associations et non en fonction de leurs bonnes relations avec les pouvoirs publics. Ainsi, nous voulons aussi permettre aux associations de se concentrer sur l'opérationnalisation de leurs missions et réduire l'énergie dépensée dans les relations publiques.

— Encourager les associations à fusionner ou trouver des synergies dans le cadre de structures coopératives qui couvrent un plus grand territoire. (…)

16. Enseignement obligatoire (p. 323 et s.)

1.3. Mieux accompagner les enseignants (p. 331 et.)

(…) Nous voulons : (…)

— Sensibiliser aux nombreux outils pédagogiques développés par les organisations de jeunesse et d'éducation permanente, véritable soutien à la pédagogie. (…)

3.3. Prévenir l'échec scolaire (p. 347 et s.)

(…) Nous voulons : (…)

— Créer une fonction de « médiateur de l'enseignement » qui pourrait être interpellé en cas de différends ou conflits entre une école et une famille afin d'éviter la croissance des plaintes et de la judiciarisation des relations. Développer dans le cadre des politiques d'éducation permanente une nouvelle priorité visant à sensibiliser et à aider les parents plus vulnérables notamment les femmes seules à développer ou renforcer la qualité du suivi de la scolarité de leurs enfants (notamment ceux fréquentant des établissements d'encadrement différencié, à s'orienter vers les écoles de devoirs ou vers les initiatives d'aide à la scolarité, à nouer des contacts fréquents et sereins avec les établissements scolaires. (…)

19. Culture (p. 405 et s.)

LA CULTURE EST ESSENTIELLE POUR TOUS ET PILIER DU VIVRE-ENSEMBLE

Le besoin d'être relié à la création, à l'expression stylisée des émotions, à partager son rapport au beau, est constitutif de notre nature humaine. Les récentes crises ont montré que les citoyennes et les citoyens avaient considérablement besoin de culture et de créativité. La culture ouvre un espace d'émotions et de beauté qui aide l'humain à vivre à travers tant de l'architecture que du théâtre. Elle désamorce la violence sociale par une parole transposée. Nous voulons encourager un espace public où la liberté de parole, une expression originale et inhabituelle, et la confrontation des idées et des émotions permettent de désamorcer la violence sociale. Elle permet aux humains de dire et se dire, de parler du monde dans lequel ils vivent, d'imaginer comment celui-ci pourrait se transformer, de transcender les émotions pour en faire de la création.

L'art fait partie intégrante de nos vies. Quels que soient nos goûts musicaux, nos auteurs favoris, les peintures et styles photographiques qui nous font le plus rêver et voyager, l'art, sous ses formes presque infinies, est ce qui nous rassemble autour d'une culture humaine commune. Plus encore, l'art nous aide à trouver un sens à nos vies. Soutenir les artistes et investir dans la culture est un choix de société porteur de nos valeurs. La culture alliant la connaissance de soi et un espace privilégié de rencontre, de découverte de l'autre et de compréhension mutuelle, contribue à établir les conditions propices au rapprochement des individus et est une source d'enrichissement collectif. Elle agit ainsi sur les conditions du vivre-ensemble. Elle permet de grandir en gardant sa créativité, elle permet de vivre en rencontrant le beau, elle permet de transmettre en ouvrant à des libertés d'expression.

La culture, dans notre pays, a trop souvent été considérée comme une politique publique accessoire, une variable d'ajustement des crises sanitaires ou des contraintes budgétaires. La culture, dont la création artistique, doit permettre à chacun, de façon autonome, d'appréhender le monde et de s'orienter. C'est en fonction de cet objectif qu'elle doit être intégrée dans le cursus de l'enseignement obligatoire. Nous voulons qu'elle joue un rôle pivot dans l'arsenal des politiques publiques. Terrain fertile pour l'acquisition d'habilités sociales, interculturelles et citoyennes, la culture doit entrer dans nos vies dès le plus jeune âge et nous accompagner tout au long de la vie. Elle doit être pour tous, partout et tout au long de la vie.

Elle démultiplie ses effets lorsqu'elle se couple à l'éducation permanente et à la démocratie culturelle. La culture doit être accessible à toutes et tous. L'action culturelle doit être pensée et organisée comme outil et réponse inclusive de lutte contre les discriminations et les inégalités, de partage de cultures, de cohésion sociale. Avec l'éducation permanente, elle permet à chacun et à chacune de trouver sa place dans la société. C'est comme ça qu'elle est vécue sur le terrain et que les acteurs sociaux, culturels, artistiques, socioculturels et de l'éducation permanente s'efforcent de la pratiquer, mais notre paysage institutionnel fait parfois obstacle aux initiatives et aux collaborations.

Nos priorités

→ Mieux soutenir nos artistes et leur assurer un statut réel

→ Mieux diffuser notre culture sur notre territoire et à l'étranger

→ Assurer l'accès à la culture

1.3. Multiplier les « résidences d'artistes » (p. 411 et s.)

(…) Nous voulons : (…)

— Porter une attention particulière au renforcement des liens entre les artistes et les publics à travers les résidences, notamment via les réseaux des bibliothèques, des centres culturels et des associations d'éducation permanente. (…)

3 — Assurer l'accès à la culture (p. 413 et s.)

Nous souhaitons agir pour que chaque citoyen, dès le plus jeune âge, ait accès à une offre culturelle variée et de qualité, près de chez lui, qu'il la connaisse et qu'il puisse en faire usage. L'enjeu étant de neutraliser le plus possible les obstacles - qu'ils soient d'ordre financier, liés à la mobilité ou symboliques - de façon à ce que chacun se sente légitime de rentrer dans une institution culturelle ou de participer à une activité culturelle ou d'éducation permanente. L'accessibilité en termes de mobilité, de prix et de communication, doit être renforcée.

Nous voulons : (…)

- — Poursuivre le renforcement et la pérennisation structurelle de l'action des centres d'expression et de créativité, des associations de pratiques artistiques en amateur et de médiations culturelles qui participent à l'émancipation et au développement de l'esprit critique.
- — Garantir les évolutions du secteur de l'éducation permanente par la poursuite de nouvelles reconnaissances et l'évolution des reconnaissances existantes ainsi que par le soutien à la mise en œuvre de projets ponctuels. Permettre le financement total du décret.
- — Accorder une priorité aux bibliothèques locales (opérateurs directs) en termes de nouvelles reconnaissances comme de financement des montées de catégorie.
- — Encourager les synergies entre opérateurs culturels en incitant à la mutualisation et au partage des lieux, des outils et des compétences. Donner davantage de moyens financiers pour les contrats-programmes afin que davantage d'opérateurs culturels puissent bénéficier d'un partenariat de confiance structuré et structurel avec la FWB et les pouvoirs locaux, réduisant ainsi la précarité de leurs financements. (…)

20. Vie associative (p. 417 et s.)

VALORISER L'ENGAGEMENT DE CHACUNE ET CHACUN POUR LE BIEN DE TOUTES ET DE TOUS

La vie associative, véritable épine dorsale de notre société, bat au rythme des engagements citoyens et des initiatives innovantes et structurantes qui la nourrissent. Au cœur de nos préoccupations, nous considérons la sphère associative comme un pilier incontournable du « vivre-ensemble », contribuant de manière significative à l'épanouissement individuel et collectif. Cependant, force est de constater que le gouvernement actuel a négligé ce secteur

vital bafouant les principes de respect de la liberté d'association, de l'égalité de traitement ou de différenciation entre opérateurs et régulateurs. Les associations ne sont pas des exécutants des politiques mais des partenaires pour les penser, les négocier et en organiser la mise en œuvre dans le respect des principes de la Charte associative.

Le constat est clair : les multiples appels à projets lancés sans réelle réflexion sur une vision à long terme ont laissé le secteur associatif dans une précarité chronique. Plutôt que d'investir dans des financements pérennes, le gouvernement actuel a préféré multiplier les initiatives ponctuelles, laissant les acteurs associatifs dans l'incertitude et l'instabilité. Cette approche témoigne d'un manque de compréhension des besoins réels du secteur et des citoyens et d'une absence de considération pour les contributions inestimables des associations à notre société, privilégiant le fait du prince politique.

Nous sommes convaincus que le secteur associatif joue un rôle essentiel dans la réponse aux besoins de société tant dans le service à la population que dans la cohésion sociale. Il agit en synergie avec l'État pour répondre efficacement aux besoins de la population. La vie associative, loin d'être un simple complément, est un partenaire clé dans le développement et la mise en place de solutions concrètes. Nous plaidons pour un engagement fort et durable en faveur du secteur associatif, avec des financements stables et adaptés à la diversité des missions qu'il accomplit dans le respect de la liberté d'association. La mise en œuvre du principe de subsidiarité est également au cœur de notre démarche. Nous défendons l'idée que l'État devrait céder aux associations en ce qu'elles sont les mieux placées pour accomplir. Reconnaître et valoriser l'expertise des acteurs associatifs, c'est favoriser une gestion plus efficace des ressources et une réponse adaptée aux besoins spécifiques de chaque communauté. Finalement, Les Engagés sont le mouvement par excellence pour revitaliser et soutenir le secteur associatif. Nous nous engageons à mettre en place des politiques claires, basées sur une vision à long terme, afin de garantir la pérennité et le développement de la vie associative. Reconnaissons ensemble le rôle essentiel des associations dans la construction d'une société plus solidaire, inclusive et résolument tournée vers l'avenir. Les Engagés défendent une Belgique où la vie associative rayonne et unit chaque citoyen autour d'un idéal commun

Complémentaire à l'action des associations, le volontariat constitue également un axe central de notre approche. Les volontaires sont les piliers sur lesquels repose la vie associative, offrant leur temps et leurs compétences au service de causes qui leur tiennent à cœur tant dans la gestion que dans l'animation des associations. Les Engagés s'engagent à renforcer et à faciliter le volontariat en mettant en place des dispositifs encourageant l'implication citoyenne. Nous croyons en la force du volontariat pour créer des liens durables au sein de la société et pour favoriser un sentiment d'appartenance et de solidarité. Les études démontrent que le volontariat est créateur de santé, de cohésion sociale, de qualité de vie et d'engagement.

Les Engagés considèrent la vie associative comme un moyen privilégié pour créer du lien qui unit les gens. Les associations sont des ponts entre les individus, favorisant le dialogue intergénérationnel, la diversité des points de vue, et créant ainsi une toile sociale riche. Dans un monde où la quête de biens matériels est souvent mise en avant, nous affirmons que l'associatif nous offre la possibilité d'avoir plus de liens, plus de solidarité et plus de bien-être collectif. Nous croyons fondamentalement aux apports des démarches d'éducation permanente pour réaliser ces objectifs de bien être en commun et de lien social. Nous voulons une société des liens plutôt que des biens.

Nos priorités

→ Un tissu associatif partenaire des pouvoirs publics pour mettre en œuvre des politiques concertées

→ Faciliter et promouvoir les initiatives associatives

→ Cultiver le goût de l'engagement associatif

→ Mettre en valeur et reconnaître l'action des associations auprès de la population

→ Renforcer le soutien aux mouvements de jeunesse

1 — Un tissu associatif partenaire des pouvoirs publics pour mettre en œuvre des politiques concertées (p. 420 et s.)

Au cœur de notre projet pour une Belgique inclusive et dynamique, Les Engagés placent le tissu associatif en tant que partenaire clé pour réfléchir, concerter et mettre en œuvre de manière efficace des politiques publiques. Nous croyons fermement en l'idée que les associations, par leur proximité avec les réalités du terrain, sont des acteurs essentiels dans la concrétisation des objectifs gouvernementaux négociés avec elles.

Le principe de subsidiarité guide notre approche, encourageant la délégation des responsabilités aux associations là où elles démontrent une expertise et une efficacité particulière. Que ce soit notamment dans des domaines tels que la pédagogie, la facilitation de l'accès au logement, l'aide aux personnes précarisées, la santé, l'accueil des personnes âgées ou en situation de handicap, la culture, la formation ou encore l'accueil de personnes vulnérables (la liste n'est pas exhaustive mais exemplative), les associations peuvent apporter une contribution significative grâce à leur connaissance approfondie et de proximité des besoins spécifiques de la population.

Nous plaidons pour un renforcement du lien entre l'État et le secteur associatif, fondé sur la confiance mutuelle. Ce rapport de confiance est essentiel pour créer un environnement propice à la collaboration fructueuse, où les compétences des associations sont reconnues et mises à profit. Les Engagés s'engagent à établir des mécanismes de concertation régulière, favorisant un dialogue ouvert et constructif entre les pouvoirs publics et les acteurs associatifs.

En choisissant de travailler main dans la main avec le secteur associatif, nous aspirons à bâtir une Belgique où la complémentarité entre l'État et les associations devient la norme. Les Engagés encourageront la co-création de solutions, laissant place à l'innovation sociale et à des réponses adaptées aux défis complexes de notre société.

Ensemble, construisons un partenariat fort et dynamique, où la diversité des talents et des compétences contribue à l'épanouissement de chaque individu et au bien-être collectif.

2 — Faciliter et promouvoir les initiatives associatives (p. 420 et s.)

Nous reconnaissons la richesse des initiatives associatives et sommes résolument engagés à alléger le fardeau administratif qui entrave trop souvent leur dynamisme. Notre engagement

envers un environnement propice à la croissance des associations, en levant les obstacles bureaucratiques qui limitent leur capacité à innover et à répondre rapidement aux besoins de la société est primordial.

Les charges administratives excessives constituent l'un des principaux freins à l'épanouissement des initiatives associatives. Nous nous engageons à simplifier les procédures administratives, permettant ainsi aux associations de consacrer davantage de temps et d'énergie à leurs missions fondamentales. Nous envisageons une réduction significative des formalités administratives, tout en garantissant la transparence nécessaire à la bonne gouvernance associative et misons sur la formation et le bon sens pour obtenir des résultats innovants et durables.

La multiplication des appels à projets, souvent éphémères et chronophages, constitue une autre source de préoccupation majeure. Notre vision consiste à substituer ces initiatives temporaires par des financements pérennes, offrant ainsi aux associations la stabilité nécessaire pour planifier à long terme et réaliser des projets significatifs. Les Engagés aspirent à créer un environnement financier prévisible pour les associations, susceptible de leur permettre de conserver leur personnel qualifié, favorisant ainsi l'innovation et le développement continu de leurs actions.

La fiscalité des associations est également au cœur de nos préoccupations. Nous plaidons en faveur de mesures fiscales incitatives, reconnaissant la valeur sociale du volontariat. Nous souhaitons évoluer vers une fiscalité avantageuse pour les associations, encourageant le bénévolat en rendant plus attractives les incitations fiscales liées à cet engagement citoyen. Simultanément, nous nous efforcerons de simplifier les processus liés au volontariat.

Finalement, nous aspirons à libérer le potentiel des initiatives associatives en éliminant les entraves bureaucratiques et en créant un environnement fiscal favorable. En simplifiant les procédures, en rendant les financements plus durables, et en valorisant le volontariat par une fiscalité avantageuse, nous envisageons de faire émerger une Belgique où les associations prospèrent, innovent et contribuent activement à une société plus solidaire et épanouissante.

Nous voulons :

- Garantir la liberté d'association des établissements dans le cadre de l'offre de formations (habilitations) et de leurs collaborations, en les protégeant notamment de la logique territoriale des pôles académiques.
- Encourager les fédérations d'ASBL et les différentes plateformes existantes de soutien d'ASBL à développer une activité de guichet d'entreprise, afin de gagner en visibilité, d'établir une « relation client », de compléter leur offre actuelle de services et de leur ouvrir de nouveaux moyens. Cela permettra aussi une synergie et des économies d'échelle pour les petites associations qui y trouveront un réel appui administratif et comptable abordables.
- Revoir l'impôt des personnes morales auquel sont soumises les associations, afin de veiller à ce que celles qui dépensent davantage que leurs revenus (immobiliers ou mobiliers) bénéficient d'un taux réduit, à l'instar de l'impôt des sociétés.
- Assurer un financement structurel et non plus par appel à projets.
- Réduire les délais de liquidation des subventions afin d'éviter des problèmes de trésorerie

— Revoir le décret APE afin de garantir une juste indexation des subventions pour garantir la pérennité des associations.
— Atteindre les 100 % du financement des associations en Éducation Permanente.
— Veiller au travers des accords non-marchands à ne pas mettre les secteurs en concurrence par des financements différents entre les niveaux de pouvoir.
— Dispenser les petites associations (détenant moins de 50.000 € de patrimoine) des déclarations UBO

3 — Cultiver le goût de l'engagement associatif auprès des jeunes notamment (p. 421 et s.)

Au cœur de notre vision pour une société dynamique et solidaire, nous accordons une importance particulière à la culture ou culturation précoce du goût de l'engagement associatif, notamment au sein du secteur de la jeunesse. Notre conviction profonde est que l'engagement dès le plus jeune âge crée des citoyens investis tout au long de leur vie (des CRACS). Nous considérons que soutenir les organisations de jeunesse et favoriser le lien entre l'école et le monde associatif sont des piliers essentiels pour édifier une société où chaque individu trouve sa place et contribue activement au bien-être collectif.

Nous affirmons que le terreau de l'engagement associatif se trouve au sein de chaque génération. Encourager notamment les jeunes à s'impliquer dans des organisations de jeunesse constitue un investissement dans l'avenir de notre société. Plus on commence jeune, plus on internalise les valeurs d'entraide, de solidarité, et de responsabilité citoyennes. Ainsi, nous plaidons pour un soutien renforcé aux initiatives dédiées à la jeunesse, offrant des espaces d'apprentissage et d'expression où les futurs citoyens peuvent développer leurs compétences et leur sens des responsabilités.

La promotion des associations au sein des établissements éducatifs représente une stratégie cruciale. Nous nous engageons à établir des liens étroits entre l'école et le monde associatif, permettant aux jeunes de découvrir les multiples facettes de l'engagement citoyen. En intégrant les valeurs associatives dans le curriculum éducatif, nous aspirons à former des citoyens actifs, conscients de leur rôle au sein de la société.

Nous souhaitons également promouvoir une culture de l'engagement accessible à tous. Cela implique de créer des ponts entre le monde professionnel et associatif, encourageant les employeurs à soutenir le volontariat en libérant, par exemple, du temps de travail pour permettre à leurs employés de s'investir bénévolement. Les Engagés reconnaissent que tout le monde, indépendamment de son statut, devrait avoir l'opportunité de contribuer à la vie associative et de participer à la construction d'une société plus harmonieuse.

En conclusion, nous croyons en la puissance de l'engagement associatif dès le plus jeune âge comme catalyseur d'une société plus solidaire. En favorisant la collaboration entre les organisations de jeunesse, l'éducation et le monde professionnel, nous aspirons à créer un environnement où chaque individu, quel que soit son parcours, trouve sa voie pour participer activement à la construction d'un avenir collectif prometteur.

Nous voulons :

— Au niveau fédéral, instaurer un service citoyen généralisé pour les jeunes, volontaire dans un premier temps et obligatoire à terme.

- Valoriser les volontaires par un certificat attestant des compétences acquises et une dispense du stage d'attente de chômage.
- Dédommager substantiellement le service citoyen pour qu'il ne suscite pas uniquement l'adhésion des jeunes privilégiés et l'inclure dans le calcul pour la pension.
- Promouvoir le volontariat à travers tous les niveaux de pouvoir comme source d'émancipation, d'implication et de citoyenneté. D'ailleurs, il s'agit de préserver la loi fédérale de 2005 relative aux droits des volontaires qui garantit le statut des volontaires et définit leurs droits et les obligations des organisations ou les institutions qui les accueillent.
- Créer une plateforme en ligne visant d'une part à valoriser le volontariat et l'associatif et d'autre part à faciliter la rencontre entre demandeurs de services, associations et volontaires à la recherche de projets ou encore citoyens en recherche de petits jobs (exemple : babysitting…). Sur la plateforme, on retrouverait des informations sur les associations actives dans la commune, les appels à bénévolat, une CVthèque des volontaires, les demandes de services, un répertoire des initiatives, un agenda de l'associatif, des vade-mecum utiles aux associations et bénévoles….
- Permettre aux syndics bénévoles ou membres d'une copropriété qui rendent des petits services à cette dernière de bénéficier d'un régime similaire à celui des bénévoles d'ASBL en ce qui concerne la perception de dédommagements réduits.
- Participer aux initiatives régionales telles que le grand nettoyage de Printemps (BeWapp), GoodFood, Fauchages tardifs, Contrats de rivière, Opérations « Combles et clochers ».
- Organiser chaque année la « semaine des associations » avec au programme des portes ouvertes et visites de projets, des rencontres dans les écoles et une grande fête où les associations pourront tenir un stand.

4 — Mettre en valeur et reconnaître l'action des associations auprès de la population (p. 423 et s.)

Dans la perspective d'une Belgique prospère et solidaire, Les Engagés reconnaissent la nécessité cruciale de mettre en valeur et de reconnaître pleinement l'action des associations au sein de la population. Cette section incarne notre engagement à créer un élan collectif où l'État, les citoyens et les entreprises collaborent harmonieusement pour soutenir et renforcer le tissu associatif, garantissant ainsi une société équilibrée et résiliente.

Nous considérons que le soutien étatique aux associations est une pierre angulaire de leur vitalité. Cependant, nous reconnaissons également que les associations ont besoin d'un appui plus large, impliquant la participation active des citoyens et des entreprises. Ainsi, notre vision s'articule autour de la promotion de ces associations auprès du secteur privé, encourageant les entreprises à s'investir dans des projets porteurs de sens, en phase avec leurs valeurs et contribuant à l'amélioration de la société.

Les entreprises, en tant que partenaires potentiels, doivent jouer un rôle déterminant dans le renforcement des associations. Nous encourageons la mise en place de mécanismes favorisant la collaboration entre les associations et les entreprises, que ce soit par le biais de mécénat, de partenariats ou de programmes de responsabilité sociale des entreprises (RSE). Nous croyons en la création de synergies où le secteur privé contribue activement à des initiatives bénéfiques pour la collectivité.

La promotion des associations auprès des entreprises ne se limite pas à une simple collaboration financière. Il s'agit également de mettre en lumière le travail essentiel accompli par ces associations au sein de la société. Nous nous engageons à développer des campagnes de sensibilisation, mettant en exergue les projets impactant et les réussites significatives des associations, afin d'encourager davantage de partenariats et de soutiens.

Nous aspirons à créer un élan d'engagement collectif où l'État, les citoyens et les entreprises convergent pour mettre en valeur et reconnaître pleinement l'action des associations. En favorisant une collaboration étroite entre les différents acteurs de la société, nous travaillons à établir un écosystème propice à la croissance et à la pérennité des associations, contribuant ainsi à la construction d'une Belgique solidaire et épanouissante pour tous.

Nous voulons :

- Encourager les entreprises locales à soutenir sous la forme d'un mécénat les activités associatives.
- Pérenniser toutes les formes d'association de jeunesse (mouvements de jeunesse, associations de fait…) qui répondent à certains critères de qualité et poursuivent des objectifs sociétaux tant financièrement que matériellement par le prêt gratuit de matériel, la location à tarif préférentiel, la mise à disposition de locaux….
- Revoir l'impôt des sociétés pour encourager le mécénat d'entreprise.
- Promouvoir et renforcer la bonne gouvernance dans les secteurs associatifs par un soutien accru aux fédérations représentatives tout en mettant en place des critères de bonne gouvernance interne des fédérations.

23. Diversité (p. 457 et s.)

5 — Établir un nouveau cadre normatif et de subventionnement pour favoriser les initiatives réelles de cohésion interculturelle (p. 465 et s.)

Force est de constater que si l'on subventionne dans les domaines de la diversité un grand nombre de projets et d'associations, la rencontre et la mixité des publics ne sont pas systématiquement encouragées et l'on se retrouve souvent face à des activités et associations monoculturelles, ciblant des jeunes d'une même origine, ce qui ne favorise pas la logique de mixité que nous défendons.

Nous voulons développer un cadre normatif et de subventionnement pour des activités et des acteurs ayant des objectifs concrets de mixité interculturelle et mélange des publics et bénéficiaires trop souvent absents dans le cadre du subventionnement des politiques de jeunesse, des politiques sportives, d'éducation permanente, des centres culturels, des associations actives dans les diverses communautés.

6 — Mettre en œuvre une stratégie ambitieuse de lutte contre le racisme et les discriminations

(…) Nous voulons : (…)

— Améliorer les statistiques, la collecte différenciée de données qualitative et quantitative, les études et objectivisation des constats : (…)

- Créer une plateforme collective d'acteurs et organismes spécialisés en formations liées à la diversité en vue d'optimaliser les outils et la qualité et cohérence des formations et renforcer la sensibilisation et la formation d'un nombre important d'acteurs tant dans le secteur public que privé, via une réforme structurelle des cursus certifiants des agents immobiliers, un renforcement des formations relatives à la diversité au sein des administrations publiques, de la magistrature, de la police, du secteur des soins de santé, des maisons de repos, des organisations de jeunesse, de l'éducation permanente, de l'enseignement, des acteurs audiovisuels, des intervenants sociaux, des membres de l'Office des étrangers, Fedasil et du Conseil du Contentieux des Étrangers. (…)

— En matière de mémoire collective coloniale à revisiter : (…)

- Soutenir sur le plan culturel et de l'éducation permanente toutes les initiatives relatives à la mise en place d'un dialogue et d'une mémoire collective coloniale assumée entre les pays concernés.

25. Action sociale et engagement citoyen (p. 481 et s.)

3 — Promouvoir l'engagement citoyen et associatif (p. 495)

Une société de participation implique une mutation culturelle pour que chacun prenne conscience de sa responsabilité et ait à cœur le bien commun. Un tissu associatif riche et dynamique est essentiel à la cohésion sociale. Par rapport aux services publics ou aux initiatives privées, l'action associative a le mérite d'être mieux ancrée sur le terrain et de profiter de la force de conviction des personnes acquises à sa cause.

Dans une société de participation, nous voulons stimuler l'engagement dans des projets positifs dès l'enfance. Imaginer les jeunes consacrer quelques mois de leur existence à la société deviendra naturel et constituera une contrepartie de l'accès à un revenu de participation.

Nous voulons :

— Au niveau fédéral, instaurer un service citoyen généralisé pour les jeunes, volontaire dans un premier temps et obligatoire à terme.

— Valoriser les volontaires par un certificat attestant des compétences acquises et une dispense du stage d'attente de chômage.

— Dédommager substantiellement le service citoyen pour qu'il ne suscite pas uniquement l'adhésion des jeunes privilégiés et l'inclure dans le calcul pour la pension.

28. Égalité des genres (p. 529 et s.)

1 — Concilier vie privée - vie professionnelle (p. 531 et s.)

(…) Nous voulons : (…)

- Développer des modules d'éducation dans le cadre des cours de philosophie et de citoyenneté, de l'éducation permanente et des programmes de sensibilisation pour sensibiliser à des modèles de masculinités co-responsables, qui s'écartent des stéréotypes de genre, pour développer un meilleur équilibre au sein des familles et ménages. (…)

2 — Un environnement de travail égalitaire (p. 533 et s.)

(…) Nous voulons : (…)

- Revaloriser les métiers dits féminins (care, éducation, travail social…) : (…)
  - Revaloriser les métiers du secteur non-marchand ; (…)

29. Démocratie (p. 553 et s.)

3.2. Simplifier nos institutions

Notre lasagne institutionnelle est illisible : une Région-Communauté flamande, une Région bruxelloise cohabitant avec trois Commissions communautaires, une Région wallonne concubinant à temps partiel avec une Communauté germanophone et une Communauté française qui prétend être ce qu'elle n'est pas : une Fédération de Bruxelles et de la Wallonie, sans oublier les provinces. Une simplification s'impose.

3.2.1 Rapprocher Régions et Communauté

En Flandre, Communauté et Région ont fusionné depuis longtemps. Du côté francophone, un rapprochement est également indispensable entre les Régions et la Communauté française.

Nous voulons :

— Limiter chaque gouvernement fédéré à 5 ministres. Celui de la Communauté française pourrait en comporter deux de chaque région et être présidé par le Ministre-président wallon pendant une moitié de la législature et par le Ministre-président bruxellois durant l'autre.
— S'assurer que Wallons comme Bruxellois se sentent représentés dans la Fédération Wallonie-Bruxelles, en veillant au fait que son gouvernement bénéficie idéalement d'une majorité tant parmi les députés wallons que parmi les bruxellois.
— Envisager le transfert de compétences communautaires vers les Régions pour peu, idéalement, que la Flandre fasse de même. À défaut, à Bruxelles, il ne s'agirait pas d'une réelle régionalisation, puisque la compétence serait exercée par la Commission communautaire francophone d'un côté - qui n'a pas de capacité de financement propre et dont chaque refinancement par la Région implique un refinancement de la VGC à concurrence de 20 % -, alors qu'elle serait exercée par la Communauté flamande vis-à-vis des institutions néerlandophones. Il n'en demeure pas moins que cette situation d'un optimum recherché ne doit pas dédouaner les Francophones d'un profond toilettage de leurs institutions. Le travail exploratoire réalisé en coulisse par la majorité gouvernementale sortante à l'échelon francophone peut servir de base utile de démarrage des discussions.

— En cas de nouveaux transferts de compétences fédérales, autoriser les Régions qui le souhaiteraient à mettre en commun certaines de leurs compétences. La Communauté française se transformerait en une réelle autorité bi-régionale Wallonie-Bruxelles et exercerait soit des compétences constitutionnelles propres (l'enseignement par exemple), soit des compétences déléguées par les Régions. Il s'agirait ainsi d'une véritable Fédération Wallonie-Bruxelles.

5 — Responsabiliser davantage les acteurs de la démocratie (p. 570 et s.)

5.1. Attribuer une personnalité juridique aux corps intermédiaires

Les corps intermédiaires — syndicats, associations, mutuelles… — se doivent de rapprocher politiques et citoyens. Ils connaissent le vécu de ceux qu'ils côtoient individuellement tout en étant porteurs d'intérêts collectifs. Nous pensons qu'ils sont des relais légitimes de la population et des interlocuteurs privilégiés des autorités publiques et à ce double titre, nous les défendons. Pour qu'ils puissent jouer efficacement leur rôle, il est essentiel qu'ils dépassent leurs enjeux corporatistes et le rapport de force. Il est également essentiel que leur fonctionnement soit aussi transparent que possible et que chacun assume ses actes.

Nous voulons donner une personnalité juridique aux corps intermédiaires lorsque ce n'est pas encore le cas.

Programme 2024 de DéFI - Extraits choisis

Source : https://www.defi.be/nos-publications/

Axe 1 : Remettre la Belgique en état… fédéral

https://www.defi.be/wp-content/uploads/livret-axe-1-corr-0324-bd.pdf

Fédérer les francophones et réformer l'État de manière enfin rationnelle (p.6 et s.)

Fédérer Wallonie et Bruxelles (p. 7 et s.)

(…) L'unité de la Wallonie et de Bruxelles, c'est d'abord une entente fondée sur la langue et la culture commune. C'est aussi un projet politique. La Fédération Wallonie-Bruxelles incarne le socle institutionnel partagé par les Francophones pour porter les matières où par nature la Wallonie et Bruxelles ont des intérêts communs : enseignement, culture , mais aussi des compétences qui nécessitent une coordination plus renforcée: emploi , économie, recherche scientifique.

(…) DéFI refuse toute régionalisation des actuelles compétences exercées par la Fédération Wallonie-Bruxelles et réfute le scénario irréaliste des "quatre régions". Qu'en serait-il en cas de régionalisation de ces compétences ? Incontestablement, par exemple, le statut de l'enseignant wallon ne serait plus le même que le statut de l'enseignant bruxellois et il en serait ainsi dans toutes les matières transférées de la Fédération aux entités régionales.

Revitaliser la démocratie (p. 26 et s.)

(…) La démocratie implique un effort d'éducation, y compris permanente, des contre-pouvoirs, une justice forte, une décentralisation, des médias libres, le respect des faits contre les dogmes, les rumeurs ou les idéologies.

L'allégeance à la société démocratique qui en résultera constitue un fondement de stabilité bien plus solide que n'importe quel arsenal législatif ou administratif coercitif. (…)

Axe 2 : Faire de la laïcité politique la clef de la citoyenneté et du vivre-ensemble

https://www.defi.be/wp-content/uploads/livret-axe-2-corr-0324-bd.pdf

Laïcité, neutralité et citoyenneté (p. 6 et s.)

Financer les cultes de manière plus juste (p. 11 et s.)

(…) En troisième lieu, pour DéFI, compte tenu du rôle social joué par les communautés convictionnelles au sein de la société, les Communautés doivent assurer le financement d'asbl, dans un cadre fixé et contrôlé par l'État, liées aux cultes au titre de mouvements d'éducation permanent, mouvements de jeunes, associations culturelles ou autres qui

assurent un service social et/ ou offrent une assistance morale, après une procédure de reconnaissance via des critères spécifique, procédure qui sera identique à celles des autres mouvements d'éducation permanente. La mise en œuvre de ce nouveau mode de financement des cultes s'organisera de manière progressive, en respectant un moratoire de 5 ans, en concertation avec les représentants des cultes et organisations philosophiques. (…)

Axe 4 : Rendre le contrat social plus juste

https://www.defi.be/wp-content/uploads/livret_axe-_4_corr2024_bd.pdf

Garantir la justice sociale (p. 8 et s.)

2. Assurer le financement de la sécurité sociale par une cotisation perçue sur l'ensemble des revenus globalisés des citoyens (pp. 11 et s.)

(…) La concertation sociale doit être un des piliers de l'efficacité des politiques négociateurs qui ne soient pas tenaillés par des échéances électorales ; économiques et sociales dans notre pays. Il faut préserver la confiance entre partenaires sociaux en précisant les domaines relatifs à l'organisation du travail et à la protection sociale qui requièrent l'accord des partenaires sociaux (monde patronal, syndicats, organismes mutuels) Cette exigence de la responsabilité partagée entre partenaires sociaux renforcera la recherche d'accords équilibrés.

Le constat est qu'actuellement, il n'existe plus aucun lieu où l'on négocie la sécurité sociale.

Une réforme aussi vaste que celle de la sécurité sociale ne pourra réussir que :

- Si elle s'inscrit dans une démarche de long terme, en installant des négociateurs qui ne soient pas tenaillés par des échéances électorales ; économiques et sociales dans notre pays. Il faut préserver la confiance entre partenaires sociaux en précisant les domaines relatifs à l'organisation du travail et à la protection sociale qui requièrent l'accord des partenaires sociaux (monde patronal, syndicats, organismes mutuels).
- Si elle implique les forces vives de la société : prioritairement les syndicats et le monde patronal, mais également des représentants du monde associatif concernés par les besoins énumérés.
- Si elle s'accompagne d'une démarche européenne visant à constituer un socle européen des droits sociaux.

Il faudra par ailleurs mobiliser le Bureau du Plan et d'autres outils économiques et statistiques pour nourrir les scénarios. (…)

Pour garantir la justice sociale, DéFI s'engage à : (…)

9. redonner force au dialogue social de concertation, avec le monde associatif, en vue d'assurer la pérennité du financement futur de la sécurité sociale.

Programme 2024 du MR - Extraits choisis

Source : https://www.mr.be/wp-content/uploads/2024/02/PROGRAMME-GEN-2024-1.pdf

Axe 1 : Plus de pouvoir d'achat pour tous les travailleurs dans une économie redynamisée (p.15 et s.)

1.4.2.7. Le paiement des allocations de chômage confié à l'ONEM et un rôle consultatif pour les partenaires sociaux au sein des institutions publiques (pp. 67 et s.)

Les syndicats jouent un rôle fondamental dans une société démocratique, au service de la défense des intérêts de ceux qui travaillent, et ce rôle doit être préservé dans ses trois dimensions essentielles : la défense des intérêts individuels des travailleurs, la défense des intérêts collectifs des travailleurs par la négociation de conventions collectives, les négociations globales avec le banc patronal et avis, conjoints ou séparés, au gouvernement en matière de législation et de réglementation de travail.

Le rôle historiquement développé par les syndicats dans le paiement des allocations de chômage ne se justifie plus dans notre société moderne. Il crée dans leur chef un conflit d'intérêt entre ceux dont ils sont censés défendre les intérêts (les travailleurs) et ceux qui sont en statut d'inactivité. Il entraîne des déperditions de moyens considérables au plan collectif (systèmes parallèles de paiement d'allocations de chômage, investissements non mutualisés, etc.). Il empêche l'administration d'avoir accès à l'ensemble des données particulières lui permettant de mettre en œuvre de manière volontariste les politiques de formation et de remise à l'emploi. Le MR préconise dès lors de supprimer le rôle des différents syndicats en matière de paiement des allocations de chômage et de concentrer ce rôle dans les mains d'une seule administration, qui sera modernisée et dotée des moyens nécessaires pour réaliser un travail de qualité supérieure. Le MR propose que l'ONEM assure cette tâche.

La Belgique est connue pour son système de concertation sociale. Il importe de le préserver et de le renforcer. Le MR propose cependant que les instances de codécision au sein des organismes publics où sont présents les partenaires sociaux (banc patronal et banc syndical) soient à l'avenir limitées à un rôle consultatif, et que les partenaires sociaux y aient un rôle d'observateur. La gestion de l'ensemble des fonds et ressources consacrés à la politique de (re)mise à l'emploi (fonds sectoriels, régionaux, etc.) serait ainsi remise entre les mains d'une administration forte et dotée des moyens nécessaires, agissant sous sa responsabilité et celle des gouvernements concernés. L'administration aurait pour mission de recueillir l'avis régulier, mais non contraignant, des bancs patronal et syndical.

Le financement des syndicats devrait être assuré uniquement par la perception de cotisations fournies par leurs travailleurs adhérents. Nous proposons que ces cotisations ne puissent plus, ni directement ni indirectement, être mises à charge ou portées par les entreprises. Nous demandons également que les pouvoirs publics ne subsidient ou subventionnent ni directement ni indirectement les activités des syndicats avec de l'argent public.

1.4.2.8. La personnalité juridique des syndicats et la transparence de leurs comptes (p. 68 et s.)

Dans notre société, le droit de contester la politique du gouvernement ou de mettre en cause la manière dont les entreprises opèrent au moyen de grèves ou de manifestations est un droit fondamental qui doit être préservé, mais qui n'est pas absolu. Il doit en effet se concilier avec la liberté de circuler, d'étudier ou encore de travailler. La violence, la contrainte et l'intimidation ne sont pas acceptables, pas plus que les dégradations de biens publics et privés auxquelles on assiste parfois.

Dans l'état actuel du droit, de tels comportements ne sont toutefois que très rarement sanctionnés, seules pouvant être poursuivies les personnes qui, individuellement, commettent des infractions. L'identification de ces personnes étant souvent difficile, de nombreux faits délictueux commis à l'occasion de mouvements sociaux restent impunis et les victimes de ces faits (qu'il s'agisse de l'Etat ou de personnes privées) ne peuvent alors espérer aucune indemnisation.

Le MR estime qu'il est grand temps que les organisations syndicales soient tenues d'adopter la personnalité juridique, afin qu'elles puissent comme tout autre sujet de droit être tenues responsables de leurs actions. Rien ne justifie que cet acteur majeur de la concertation sociale dans notre pays, qui bénéficie par ailleurs de privilèges et pouvoirs fort importants, puisse encore continuer à se soustraire à une réalité qui s'impose à l'ensemble des autres acteurs de la société.

En conséquence de l'adoption de cette personnalité juridique, les syndicats devraient également être tenus, comme tous les autres acteurs de la société civile, allant de la plus petite ASBL à la plus grande multinationale ou n'importe quel parti politique recevant des financements publics depuis la loi de 1989, à établir et publier des comptes complets reprenant l'ensemble de leurs actifs et passifs, de même que de l'ensemble de leurs revenus et charges, en Belgique et à l'étranger.

Axe 2 : Des défis économique, climatique et énergétique relevés avec optimisme et réalisme (p. 80 et s.)

2.6.4. La liberté de choix de son moyen de transport (p. 137)

Le MR promeut la liberté de choix de son moyen de transport ainsi que le développement de plateformes multimodales, de nœuds de correspondance et la création de parkings de délestage aux abords des villes, dans le but de rendre plus attractifs les différents modes de mobilité.

L'introduction du plan "Good Move" à Bruxelles a clairement démontré les répercussions négatives d'une politique de mobilité qui va à l'encontre des réalités vécues par les citoyens. Lorsque de telles politiques sont perçues comme imposées, elles rencontrent inévitablement une réception défavorable parmi une partie non-négligeable la population. L'expérience bruxelloise devrait servir de mise en garde pour d'autres instances gouvernementales : le tissu associatif ne peut être la seule base de conception d'un plan de mobilité, aussi louables ses objectifs soient-ils. (…)

Axe 3 : Un État exemplaire, efficace et qui protège (p. 152 et s.)

3.1.1.3 Une lutte renforcée contre le radicalisme et le terrorisme (p. 160 et s.)

(…)

La sanction de l'apologie du terrorisme et le contrôle des associations incitant à la haine (p. 161 et s.)

A travers des processus de radicalisation, de nombreux individus en arrivent à haïr leur pays et les valeurs qu'il défend, à tel point qu'ils finissent par marquer leur soutien à des actions terroristes un peu partout dans le monde. Nous ne pouvons continuer à banaliser des propos faisant l'apologie du terrorisme. Ils ne constituent pas des opinions. Comme c'est déjà le cas en France, en Espagne et au Danemark, l'apologie du terrorisme doit être érigée en infraction.

Nous voulons également renforcer la police judiciaire fédérale, via une augmentation du nombre d'enquêteurs, et doter notre pays d'un outil législatif permettant la dissolution des associations qui incitent à la haine et à la violence pouvant conduire à des actions terroristes. Il faut également inciter les communes à contrôler les ASBL ou associations présentes sur leurs territoire respectifs en croisant les données avec la banque de données de l'OCAM et les fermer s'il y a un lien avec le terrorisme et le radicalisme. Il faut enfin renforcer le contrôle du financement public des associations.

3.4.1 Des finances publiques soutenables (p. 189 et s.)

3.4.1.1 . Des dépenses publiques dans la moyenne européenne endéans les dix ans

(….)

Les exemples d'exagérations dans les dépenses publiques sont légion : (…)

- (…)
- Des ASBL engagées politiquement perçoivent, de tous les niveaux de pouvoir, des dotations publiques largement supérieures aux dotations des partis politiques démocratiquement élus. A Bruxelles, le montant de subsides facultatifs purs s'élevait, en 2023, à 230 millions € soit une augmentation de 173% en moins de 10 ans ;
- Les politiques de subventionnement salariales de l'emploi dont les montants (10 milliards € par an !) sont, en Belgique, 5 fois supérieures, à celles de l'Allemagne et 2 fois supérieures à celles des Pays-Bas sans pour autant entrainer un effet marquant sur le taux d'activité ; (…)

Le MR plaide à ce titre pour qu'il soit mis en place à chaque niveau de pouvoir un cadastre des subsides et subventions, actualisé en permanence, comprenant a minima le nom et l'identification complète des bénéficiaires, les montants impliqués, l'objectif précis du subside ou de la subvention octroyés et le bénéfice concret que le citoyen doit pouvoir en attendre et l'évaluation des résultats escomptés ou atteints. Les citoyens ont le droit de savoir à quoi est utilisé l'argent de leurs impôts et par qui il est dépensé.

Par ailleurs, une réflexion générale doit être menée pour évaluer les montants globaux affectés à chaque niveau de pouvoir au secteur non-marchand afin (i) de mener un débat sur le point de savoir si les missions réalisées relèvent de missions qui doivent être assumées directement par les pouvoirs publics ou, si elles le sont sous la conduite des pouvoirs publics, si les mécanismes nécessaires sont mis en place pour juger de l'efficience de l'allocation

des moyens publics au regard des résultats obtenus et (ii) d'identifier les missions qui ne relèvent ni directement ni indirectement de missions de service public et, partant, ne justifient pas qu'y soient consacrés des deniers publics (kerntakendebat).

3.5 Des structures institutionnelles efficaces et légitimes (p. 194 et s.)

3.5.2. Des compétences mieux réparties et une responsabilisation des entités (p. 195 et s.)

3.5.1.1 Des compétences mieux réparties (p. 195)

Le MR considère que les répartitions de compétences entre le niveau fédéral et les niveaux communautaires et régionaux réalisés au fil des six réformes institutionnelles ont abouti à une situation qui impacte l'efficacité de la gestion publique et qui est devenue peu lisible et compréhensible pour nos concitoyens.

Le MR souhaite donc que chaque compétence soit exercée par l'entité la plus efficace et la plus adaptée. Le MR souhaite ainsi refédéraliser la compétence de la prévention de la santé, comme développé dans le chapitre de ce programme consacré à ce thème, ainsi que celle des maisons de justice.

En outre, le MR plaide pour que des processus d'arbitrage adéquats puissent être introduits dans notre système politique afin que le pays puisse parler d'une seule voix et que l'on puisse trancher en cas de conflit entre entités.

3.5.1.2. La responsabilisation financière des entités (p. 195)

La proposition qui précède implique de renforcer pleinement la responsabilisation financière des entités en matière d'emploi. Les conséquences financières de l'action ou de l'inaction en matière de politiques publiques doivent être assumées par les entités concernées.

Actuellement, le paiement des allocations de chômage, soit un budget prévu de plus de 6 milliards en 2024, est aujourd'hui à charge du fédéral. Mais ce sont les Régions qui sont responsables pour la remise à l'emploi des chômeurs présents sur leur territoire. Des moyens leur sont octroyés via des dotations pour remplir ces missions et si certains mécanismes de responsabilisation existent, force est de constater que ces incitants ne sont pas suffisants. Pour le MR, les Régions doivent être d'avantage responsabilisées quant à ces dépenses de paiement des allocations de chômage.

Nous pourrions mettre en place un système de bonus-malus dans ce domaine. Par exemple, une Région qui atteindrait les objectifs fixés de réinsertion professionnelle des chômeurs de son territoire pourrait recevoir une partie des économies réalisées par le gouvernement fédéral, en guise d'incitation. À l'inverse, une Région qui n'atteindrait pas ces objectifs devrait contribuer au financement de l'augmentation du budget fédéral alloué aux allocations correspondantes.

3.5.1.3. Une simplification institutionnelle de Bruxelles et une amélioration de la coopération entre les francophones de Wallonie et de Bruxelles (p. 195 et s.)

(…) Nous proposons par ailleurs d'améliorer l'efficacité de la coopération entre francophones de Bruxelles et de Wallonie en remaniant les modalités de fonctionnement de l'espace intra-francophone. Pour diminuer le nombre de ministres et favoriser une action politique plus intégrée entre les différents niveaux de pouvoir, on pourrait envisager la constitution d'un Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles composé de ministres des Gouvernements de la Région wallonne et de ministres ou secrétaires d'État francophones de la Région de Bruxelles-Capitale. Le nombre de Ministres pourrait être réduit, par exemple, à 4. Le Ministre-Président, qui pourrait détenir également la compétence de l'enseignement obligatoire, serait le seul ministre propre à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Afin de maintenir l'unité et la communauté de culture des Belges francophones, qu'ils résident en Wallonie, à Bruxelles ou dans les communes à facilités, la Fédération Wallonie-Bruxelles serait maintenue et conserverait ses compétences essentielles : enseignement obligatoire, enseignement supérieur, culture, audiovisuel et sports. La régionalisation d'autres compétences pourrait toutefois être envisagée pour autant que le transfert de celles-ci assure un fonctionnement plus homogène permettant de réaliser des synergies en évitant les doublons, de clarifier les responsabilités et d'alléger les administrations. Le transfert de compétences à Bruxelles suppose naturellement qu'un mouvement symétrique soit opéré par la Région flamande impliquant une négociation avec la Flandre.

Axe 5 : Faire société (p. 250 et s.)

5.5.2. Les publics au centre de l'offre culturelle (p. 282 et s.)

Durant cette législature, le MR a activement soutenu le secteur culturel dans le cadre de la relance post-Covid et a obtenu la reconnaissance du secteur de l'humour, reconnu comme une discipline artistique à part entière. La création de la « Quinzaine de l'humour » à Paris et une kyrielle de projets au Québec dans 6 secteurs différents, témoignent de la volonté des libéraux de faire connaître et reconnaître à l'international les artistes de la Fédération Wallonie Bruxelles. Notre pays bénéficie en effet de la présence et de l'activité de talents dont certains sont reconnus bien au-delà de nos frontières.

La Fédération Wallonie-Bruxelles en particulier compte de nombreuses institutions culturelles dynamiques et prestigieuses. Une multitude d'artistes, de producteurs, de techniciens, contribue, chaque jour, à générer une offre culturelle extrêmement dense. Pourtant, l'emploi artistique reste précaire, face à un public qui, depuis la pandémie, a parfois du mal à retrouver le chemin des salles de spectacle Le Mouvement Réformateur veut remettre ce public au centre de l'action culturelle. La culture est avant tout une activité populaire. Nous voulons investir dans l'éducation et l'accès aux arts. Nous voulons également soutenir le développement de la création et des activités culturelles, dans la continuité de notre action pour élaborer le nouveau statut des artistes. Quant à l'apparent sous-financement du secteur, il s'explique en grande partie par la frilosité des pouvoirs publics à l'égard de nouvelles sources de financement que le MR souhaite développer, dans la continuité de ce que nous avons déjà réalisé en matière de Tax Shelter.

Nous voulons également améliorer le fonctionnement des grandes institutions culturelles et nous assurer que ces dernières ne soient pas favorisées au détriment de plus petits acteurs culturels. Il faut veiller à ce que ces grandes institutions accentuent la mise à l'emploi des jeunes artistes et des créateurs. Il importe également de passer au numérique dans la gestion des dossiers et d'accélérer les procédures.

Enfin, le MR veut défendre partout la liberté de l'art et des artistes. Les atteintes à cette liberté artistique sont une menace pour notre démocratie. Plus que la censure, l'autocensure menace actuellement nos libertés culturelles. Or, la liberté d'expression vaut également pour les idées qui heurtent et choquent. En ce sens, la culture n'a pas vocation à être consensuelle. L'indépendance et la liberté des créateurs ne peuvent être bridée.

(…)

5.5.2.10. Un rééquilibrage des budgets entre acteurs culturels et une rationalisation des structures (p. 286)

Le MR plaide pour une répartition plus équitable du budget de la culture entre les différents acteurs du monde culturel, certains opérateurs bénéficiant déjà d'une dotation publique ou de subventions conséquentes, comme la RTBF ou le secteur de l'éducation permanente.

De plus, beaucoup d'œuvres sont créées en Fédération Wallonie-Bruxelles mais elles ne sont pas, loin de là, suffisamment diffusées. Il faut rééquilibrer les budgets entre production et diffusion.

Enfin, il faut réaliser un cadastre des mandats et des mandataires publics et/ou politiques présents dans les organes de gestion des opérateurs culturels, en commençant par le secteur de l'éducation permanente. (…)

5.5.2.13. Une amélioration de la gouvernance en matière culturelle (p. 288 et s.)

Le MR entend améliorer substantiellement la gouvernance et la transparence de l'action des pouvoirs publics régionaux et communautaires dans le domaine culturel.

Le MR veut accroître la transparence de la Fédération Wallonie-Bruxelles quant aux données chiffrées communiquées en matière de politique culturelle (notamment concernant le budget alloué à l'éducation permanente). Nous voulons créer une plateforme de données ouvertes, alimentée par les pouvoirs publics et les organisations privées (fédérations sectorielles, associations professionnelles, partenaires sociaux etc.). Il pourrait s'agir de la liste annuelle de toutes les subventions octroyées à chaque institution culturelle, publiée maximum 6 mois après l'exercice au format Excel, de la liste des mandataires des organisations culturelles, etc. Au-delà de la nécessaire transparence des pouvoirs publics, une plateforme de données ouvertes permet, comme cela se fait en France, un partage et une mutualisation des informations entre les organisations culturelles.

Nous voulons permettre à la Région wallonne d'œuvrer à l'intérêt culturel régional. A l'image des compétences exercées par la Région bruxelloise depuis la sixième réforme de l'Etat, il convient de permettre à la Région wallonne d'exercer des compétences culturelles d'intérêt régional. Il faut lui donner la même capacité d'agir culturellement que sa sœur bruxelloise. Une coopération entre la Communauté et la Région doit prévoir les possibilités d'intervention, qu'il s'agisse de promouvoir l'activité d'envergure régionale ou les infrastructures culturelles majeures. Cela permettrait de simplifier la gestion du patrimoine et des infrastructures culturelles et de pallier le manque de ressources communautaires en la matière.

Le MR souhaite accélérer le passage au numérique dans le traitement des dossiers de subvention. La gestion de nombreux dossiers se fait encore trop souvent sur papier, ce qui

engendre des coûts et des lenteurs dans le suivi administratif. Il faut mettre en place des procédures simplifiées de demande en ligne. Nous voulons par ailleurs accélérer les procédures. Le rythme de la création artistique supporte mal les procédures fleuves d'un an ou deux. De tels délais confinent à l'absurde lorsqu'il s'agit d'accorder une aide de 2000 ou 3000€. Les décisions, positives ou négatives, doivent être prises dans un délai maximum de trois mois (au moins pour les aides d'un montant de 6000 € maximum, c'est-à-dire 6672 subventions en 2016).

Nous voulons doter les opérateurs culturels de nouveaux outils de gestion. Le MR propose que les opérateurs culturels soient dotés des outils en ligne de benchmarking en matière de contrôle de gestion (concernant notamment les frais de gestion, d'énergie, de services de maintenance, d'imprimerie, de communication, etc.). Ce service doit permettre aux opérateurs d'identifier mieux et plus rapidement les postes budgétaires pouvant faire l'objet d'économies.

Nous proposons également de créer un guichet d'informations pour artistes et entrepreneurs culturels. A l'instar du Cultuurloket existant en Flandre et après la brève existence du Guichet des arts, il convient de créer une structure d'accompagnement qui puisse exercer de manière neutre des missions d'information et de conseil auprès des artistes et des entrepreneurs culturels. Ceci pourrait s'appuyer sur les bonnes pratiques d'organisations privées déjà actives dans le domaine de l'information et de l'accompagnement.

Il serait également intéressant d'évaluer la correspondance entre la demande et l'offre. Certains opérateurs sont subsidiés pour produire des contenus qui ne trouvent pas leur public. Les pouvoirs publics devraient pouvoir aussi évaluer l'équilibre entre l'accessibilité à la culture mais aussi l'importance de cultiver la qualité, d'avoir des lieux d'excellence et de renommée qui engendrent des recettes et font vivre les artistes. Il y a ainsi des lieux inconnus du public qui touchent des subsides et qui pratiquent pourtant la totale gratuité (ce qui n'attire d'ailleurs pas plus de monde). Faut-il encore les subsidier ?

Enfin, nous voulons intensifier l'ouverture vers la culture flamande et germanophone en développant les accords de coopération culturelle au-delà des frontières linguistiques, afin d'assurer la solidarité entre les trois Communautés et de réduire les contraintes administratives présentes lors du lancement de projets culturels interrégionaux. Il importe donc d'amplifier les accords bilatéraux existant entre la Fédération Wallonie Bruxelles et la Communauté flamande comme la Communauté germanophone.

5.5.2.14. Un renforcement du rôle de l'Observatoire des politiques culturelles

Le MR plaide pour que l'Observatoire des politiques culturelles obtienne le statut d'établissement scientifique.

Les pouvoirs publics sont amenés à orienter leur action culturelle dans un environnement qui est soumis à des changements rapides et incessants. Pour ce faire, ils doivent disposer des informations pertinentes pour accompagner, voire anticiper les tendances culturelles, sociétales ou économiques. Il faut dès lors renforcer le rôle de l'Observatoire dans le processus de politiques culturelles en lui donnant des missions d'aide à la décision et en le dotant d'un statut d'établissement scientifique. Cela faciliterait les relations avec les universités, le Fonds National pour la Recherche Scientifique et les une autres établissements scientifiques ou de recherche, entre autres au niveau des régions.

Programme 2024 du PS - Extraits choisis

Source :
https://assets.nationbuilder.com/psbe/pages/2953/attachments/original/1709026101/Programme_PS_2024.pdf?1709026101

Introduction

(…)

Moderniser notre État Fédéral

2030 marquera le bicentenaire de la Belgique. 2030 marquera aussi le cinquantième anniversaire du fédéralisme belge. Le PS a toujours été porteur d'un fédéralisme construit sur la stabilité d'un État fédéral composé d'une autorité fédérale et d'entités fédérées.

Le PS a été à la pointe de la création de la Région wallonne, de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Communauté germanophone. Pour le PS, le fédéralisme belge doit se fonder sur une autorité fédérale forte et sur base de quatre régions. Le modèle fondé sur quatre régions ne signifie pas la fin de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui est le lien culturel inhérent à tous les francophones. Il vise à fonder la prise en compte des entités fédérées sur base de leurs réalités territoriales.

Les principes directeurs se fondent sur la solidarité nationale et interpersonnelle, la prise en compte des réalités territoriales et culturelles, l'autonomie et une coopération entre toutes les entités.

Le PS s'oppose à la vision du confédéralisme portée par certains partis en Flandre dont le projet est de mettre fin à notre pays. Le PS l'affirme, la Belgique en tant qu'Etat fédéral existera toujours en 2030. Le PS n'est pas demandeur d'une nouvelle réforme de l'Etat et de débats institutionnels incessants qui ne répondent pas aux préoccupations des citoyens. Si un débat institutionnel doit avoir lieu, il aura pour objectif de rendre notre modèle fédéral plus efficace, simple et lisible pour le bénéfice de tous les citoyens belges.

Pour le PS, les principes fondateurs sur lesquels doivent se fonder une réforme de l'Etat sont : (…)

- L'articulation plus claire des compétences entre les institutions francophones. Les précédentes réformes de l'Etat ont engendré une répartition de compétences entre les entités francophones qui n'est pas homogène. Elle peut générer un manque de lisibilité pour les citoyens. Dans les politiques dites partagées, à savoir celles à cheval entre plusieurs entités, il peut y avoir un manque de réponse aux besoins des citoyens et à la réalité des territoires. Partant de ce constat, le PS propose de renforcer la coordination entre les entités fédérées francophones, répartir de manière plus cohérente les compétences en recentrant la Fédération Wallonie-Bruxelles sur son socle dur de compétences à savoir la culture, l'enseignement, l'enseignement supérieur, les médias et l'audiovisuel. En ce qui concerne les autres compétences, il s'agit d'évaluer dans quelle mesure il est possible d'envisager des transferts et d'analyser la faisabilité technique, juridique et budgétaire ainsi que mesurer les

impacts sur les acteurs et d'engranger une simplification des structures et de la gouvernance ; (…)

Chapitre 8. Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté (p. 269 et s.)

1. Mesures transversales (p. 271 et s.)

De manière transversale, afin de lutter contre la pauvreté et de réduire les inégalités sociales, le PS propose prioritairement de : (…)

- **Renforcer l'insertion sociale des personnes précarisées.** L'insertion sociale fait référence à l'épanouissement, au bien-être, à la participation, à la reconnaissance et à l'autonomie. A travers le travail des associations de terrain, en particulier les services d'insertion sociale (SIS) et l'éducation permanente, les personnes précarisées doivent pouvoir prendre part aux réflexions et à la construction de notre société et y apporter leur expérience de vie et contribution, par exemple en s'investissant dans des projets associatifs ; (…)

2. Mesures spécifiques

2.8. Alphabétisation (p. 292 et s.)

L'alphabétisation pourrait être considérée comme un acquis en Belgique. Pourtant, l'analphabétisme touche encore de très nombreuses personnes. Environ un Belge sur dix a des difficultés pour lire et écrire selon les estimations183. Cette donnée est restée stable ces dernières années.

Peu d'études objectivent cette réalité, il apparaît essentiel dès lors de mener une analyse sérieuse de ce phénomène.

L'analphabétisme, c'est avant tout le non-accès aux droits fondamentaux. Les pouvoirs publics se doivent de lutter contre les inégalités qui créent les conditions de l'analphabétisme et de permettre à tout individu de se former aux savoirs de base et d'éviter que l'illettrisme ne renforce à son tour les inégalités sociales. Ils se doivent également de proposer une offre correspondant aux besoins réels en matière d'alphabétisation afin de permettre à chacune et chacun de s'émanciper et d'accéder à ses droits fondamentaux, y compris pour les personnes migrantes. Pour répondre à ce défi, le PS propose de : (…)

- **Renforcer et valoriser l'éducation permanente.** Il s'agit notamment d'assurer aux associations une présence maximale sur le terrain. Une présence qui doit permettre de sensibiliser les publics-cibles aux enjeux et évolutions de notre monde et de leur permettre d'y jouer un rôle actif. Cette sensibilisation doit se faire de manière coordonnée avec les opérateurs du secteur de l'alphabétisation, dans le but d'inciter les personnes concernées à se former aux savoirs de base ; (…)

2.13. Culture (p. 300 et s.)

L'accès et la participation active à des activités culturelles sont un facteur de cohésion sociale et d'émancipation tant individuelle que collective. En la matière, le PS propose notamment de : (…)

- **Réaffirmer le rôle pilier de l'éducation permanente, notamment en matière de participation des citoyennes et citoyens,** quel que soit l'origine sociale, culturelle ou économique ; (…)

Chapitre 9. Associatif et non marchand (p. 313-322)

Propositions phares

- Préférer les financements structurels aux appels à projets
- Promouvoir la mise en œuvre de processus de simplification administrative concertés entre les administrations et les associations qu'elles subventionnent
- Introduire une réduction progressive, collective et concertée du temps de travail pour les travailleuses et les travailleurs de plus de 50 ans et favoriser la réduction collective et concertée du temps de travail pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs connaissant de la pénibilité au travail dans le secteur du non-marchand
- Soutenir l'intégration socioprofessionnelle des personnes éloignées du marché de l'emploi et le développement d'activités non-marchandes en améliorant les dispositifs des articles 60 et 61
- Maintenir le dispositif APE à la fois comme outil de soutien structurel à l'emploi dans le secteur non-marchand et comme moyen de rencontrer les besoins émergents, de financer l'innovation sociale, de cibler prioritairement les secteurs qui répondent le mieux aux besoins de la population tout en bénéficiant aux publics les plus fragilisés.

Introduction

Le secteur du non-marchand représente plus de 600.000 emplois en Belgique et environ 200.000 emplois rien qu'en Wallonie, soit près d'un emploi sur cinq de la région. Il représente également près d'un cinquième du PIB wallon. Le secteur est constitué de sous-secteurs très divers, que ce soit la santé, l'action sociale, l'enfance, la culture ou l'aide à la jeunesse. Une large majorité des emplois sont occupés par des femmes et les travailleurs à temps partiel y sont surreprésentés. Trois-quarts des travailleurs du secteur sont ainsi des travailleuses et le secteur représente à lui seul plus de la moitié des emplois à temps partiel de Wallonie.

La spécificité du secteur est sa nature économique « non-marchande ». La vocation des entreprises et associations constituant le secteur n'est ainsi pas de générer des profits financiers mais du profit social. En raison de cette vocation sociale, le secteur est soutenu par de nombreuses et nombreux citoyen.ne.s. Plus d'un million de personnes sont par exemple bénévoles dans des associations du secteur non-marchand dans notre pays. Cette vocation sociale pousse également les pouvoirs publics à soutenir financièrement le secteur afin de lui permettre d'assurer ses missions. Des accords du non-marchand sont ainsi régulièrement conclu entre les pouvoirs publics, les organisations patronales et les organisations syndicales du secteur (accords tripartites).

Au cours de la législature 2019-2024, sous l'impulsion des socialistes, des moyens importants ont été dégagés dans le cadre des accords du non-marchand. La Wallonie a alloué une enveloppe historique de 260 millions d'euros et la Fédération Wallonie-Bruxelles a alloué une enveloppe de 35 millions d'euros. Ces moyens ont permis de revaloriser les conditions de travail des travailleuses et des travailleurs et d'engager du nouveau personnel. Néanmoins, le secteur reste en manque de moyens financiers structurels. Pour certaines

professions, la pénibilité au travail y est importante, ce qui engendre des pénuries. Près d'un emploi sur quatre dans notre pays est dans le secteur non-marchand.

1. Assurer un financement structurel et un cadre favorable au secteur associatif

En termes de financement, il convient de distinguer les activités non-marchandes qui relèvent du secteur public, tels que les communes, les hôpitaux publics ou les CPAS, et celles qui relèvent du secteur associatif.

Le secteur associatif constitue un élément fondamental de notre société civile mais, étant donné qu'il s'agit d'un secteur privé, les pouvoirs publics ne peuvent légalement pas couvrir l'entièreté des activités du secteur. Ils peuvent toutefois le soutenir via des financements, sous forme de subsides, et en fixant un cadre favorable à son déploiement.

Pour le PS, il est essentiel de soutenir le secteur associatif afin qu'il puisse exercer ses activités pleinement et sereinement.

A cette fin, le PS propose de :

- **Préférer les financements structurels aux appels à projets.** De nombreuses associations dépendent de financements octroyés de manière facultative, sur base de subsides octroyés principalement dans le cadre d'appels à projets. Le problème de ces financements est double. Tout d'abord, ils ne permettent aucune prévisibilité pour l'association qui en bénéficie. Sans certitude quant aux financements qu'elle recevra dans les prochaines années, l'association a une épée de Damoclès permanente au-dessus de la tête. Elle peut difficilement engager des travailleuses et des travailleurs à durée indéterminée et doit dépenser une partie de ses ressources limitées aux tâches administratives relatives aux dossiers d'octroi des subsides. Ensuite, les montants octroyés dans le cadre des appels à projets doivent être utilisés dans une période bien définie et ne peuvent faire l'objet de report pour une période suivante. Ce principe ne favorise pas la meilleure allocation des ressources. En effet, en cas de ressources restantes à la fin de l'année, une association est incitée à dépenser tout ce qu'il reste même si l'utilisation n'est pas la plus pertinente. Afin de répondre à ces problèmes et de permettre au secteur associatif d'assurer pleinement et sereinement ses missions, le PS propose de favoriser les financements structurels, en utilisant notamment la voie décrétale ;
- **Défendre les spécificités des associations dans le cadre du code des sociétés et des associations.** Il s'agit de garantir l'attractivité des ASBL afin de ne pas décourager les initiatives citoyennes. Dans cette optique, le PS soutient une simplification administrative, un accès aux mesures de soutien à l'emploi et une fiscalité adaptée en matière d'impôt sur les revenus, de volontariat et de dons. Les ASBL doivent également pouvoir faire l'objet de subsides et conserver leur mode de gouvernance. Enfin, le secteur associatif doit pouvoir conserver son caractère non-marchand et être exempt de la logique de compétitivité économique ;
- **Encourager l'innovation sociale et la transversalité du secteur associatif en facilitant le développement de projets intersectoriels.** Il s'agit de permettre aux opérateurs d'introduire un dossier unique évalué en fonction de critères d'éligibilité concertés entre les administrations et contrôlé de manière conjointe avec des critères communs ;
- **Promouvoir la mise en œuvre de processus de simplification administrative concertés entre les administrations et les associations qu'elles subventionnent.**

Dans cette perspective, il convient également de s'appuyer sur les outils numériques pour alléger la charge administrative qui incombe aux associations ;

- **Garantir l'indexation de la dotation Maribel Social dans le secteur non-marchand.**

2. Revaloriser les métiers du non-marchand

Les accords du non-marchand conclus lors de la législature 2019-2024 ont permis des améliorations des conditions de travail des travailleuses et des travailleurs. Plusieurs sous-secteurs, notamment les services d'aide aux familles et aux personnes âgées (SAFA), ont pu mettre en place une réduction du temps de travail sans perte de salaire pour les travailleuses et travailleurs en fin de carrière.

Les salaires du personnel soignant ont été revalorisés et les aide-familiales sont passés du statut « ouvrier » au statut « employé » leur permettant ainsi d'avoir de meilleures conditions, notamment en termes de salaire garanti en cas d'incapacité de travail. Toutefois, de nombreuses améliorations sont encore nécessaires pour assurer une qualité de l'emploi dans le secteur.

1.1 Mesures transversales pour l'ensemble des métiers du non-marchand

- **Introduire une réduction progressive, collective et concertée du temps de travail pour les travailleuses et les travailleurs de plus de 50 ans.** Parmi les personnes en situation d'invalidité, plus de deux sur trois ont plus de 50 ans. Avec l'âge, il devient souvent de plus en plus difficile de prester un temps plein. Les travailleuses et travailleurs âgés doivent donc être prioritaires dans les politiques de réduction collective du temps de travail. De plus, une réduction progressive permet une transition vers la retraite à l'approche de l'âge de l'accès à la pension. Les modalités de cette réduction peuvent différer en fonction des secteurs. Les réalités de chaque secteur sont différentes. Par exemple, dans certains secteurs, il est préférable de réduire le temps de travail hebdomadaire en diminuant le temps de travail quotidien tandis que dans d'autres, il est préférable de réduire le nombre de jours au travail et de passer à une semaine de quatre jours. Il est donc primordial de laisser une marge de manœuvre aux partenaires sociaux, dans le respect de la hiérarchie des normes, pour fixer les modalités de cette réduction. Cette mesure s'appliquera tant au secteur public qu'au secteur privé ;
- **Favoriser la réduction collective et concertée du temps de travail pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs connaissant de la pénibilité au travail dans le secteur du non-marchand**. Lors de la législature 2019-2024, les accords du non-marchand au niveau wallon et les moyens budgétaires débloqués dans la santé au niveau fédéral ont permis d'implémenter des réductions collectives du temps de travail pour les travailleuses et travailleurs âgés dans certains secteurs. Le non-marchand englobe de nombreux métiers sujets à d'importants critères de pénibilité tels que le métier d'infirmière ou d'infirmier ou d'aide-familiale. Dans ces métiers, des réductions du temps de travail doivent également être mises en place pour des travailleuses et travailleurs de moins de 50 ans. Les accords du non-marchand et les moyens alloués dans le cadre de ces accords constituent un levier important pour atteindre cet objectif. Les modalités devront être fixées par les partenaires sociaux ;
- **Revaloriser les périodes de temps partiel dans le calcul de la pension minimum** tant qu'une inégalité significative entre les femmes et les hommes subsiste en termes de temps partiel. Pour l'instant, une personne qui a travaillé la majeure partie de sa

carrière à temps partiel et a accès à la pension minimum voit le calcul de sa pension minimum fortement désavantagé par rapport à celui de la pension minimum d'une personne ayant eu une carrière majoritairement à temps plein. Ce désavantage pénalise particulièrement les femmes qui occupent encore aujourd'hui près de 80% des emplois à temps partiel. Depuis cette législature, cinq années prestées à temps partiel avant 2001 peuvent être revalorisées dans le calcul de la pension minimum. Ce système existe pour prendre en compte les inégalités de genre en termes de temps partiel. Ces inégalités étant encore fortes aujourd'hui, le PS propose d'étendre ce système en revalorisant toutes les années prestées à temps partiel. Concrètement, dans le cadre du calcul de la pension minimum, une personne ayant travaillé toute sa vie à mi-temps verrait sa pension minimum calculée comme si elle avait travaillé à trois-quarts temps. Elle aurait donc une pension 25% supérieure à celle à laquelle elle a droit aujourd'hui. Cette revalorisation serait étendue à chaque année prestée à temps partiels tant que des inégalités importantes entre les femmes et les hommes dans l'occupation des emplois à temps partiel sont présentes ;

- **Étendre les 5 jours de droit individuel à la formation à l'ensemble des travailleuses et travailleurs, avec ou sans emploi.** Le droit individuel à la formation obtenu lors de la législature 2019-2024 ne concerne pas les entreprises de moins de 20 travailleuses ou travailleurs. Il convient de mettre fin à cette inégalité et d'étendre le droit à la formation à l'ensemble des travailleuses et travailleurs ;
- **Augmenter le droit individuel à la formation pour atteindre les 10 jours par an.** Ces formations doivent être organisées pendant les heures de travail et si, exceptionnellement, elles devaient avoir lieu en-dehors de celles-ci, donner lieu à des récupérations. Ces formations doivent mener à l'acquisition de compétences par la travailleuse ou le travailleur. Il doit s'agir de formations formelles permettant la validation des compétences acquises. (…)

3. Les secteurs associatif et non-marchand comme outils d'intégration sociale et professionnelle

Le secteur associatif et le non-marchand sont des vecteurs importants d'intégration sociale et professionnelle. Des aides régionales telles que les articles 60 et les aides à la promotion de l'emploi (APE) facilitent l'intégration des demandeuses et demandeurs d'emploi dans les organisations du non-marchand.

Les centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) constituent également une porte d'entrée vers le marché du travail. Les CISP sont des organismes constitués sous la forme d'ASBL, d'associations émanant d'un CPAS ou de CPAS et qui ont pour mission de réinsérer des citoyens éloignés de l'emploi. Leurs activités de formation et d'orientation socioprofessionnelle permettent de ramener de nombreux individus isolés et fragilisés vers le monde de travail. Par conséquent, le PS souhaite créer un environnement propice au développement CISP.

Afin d'encourager l'intégration de demandeuses et demandeurs d'emploi dans les secteurs associatifs et non-marchand, le PS propose de :

- **Renforcer l'insertion sociale des personnes précarisées. L'insertion sociale fait référence à l'épanouissement, au bien-être, à la participation, à la reconnaissance et à l'autonomie.** A travers le travail des associations de terrain, en particulier les services d'insertion sociale (SIS) et l'éducation permanente, les personnes précarisées doivent pouvoir prendre part aux réflexions et à la

construction de notre société et y apporter leur expérience de vie et leur contribution, par exemple en s'investissant dans des projets associatifs ; Soutenir l'intégration socioprofessionnelle des personnes éloignées du marché de l'emploi et le développement d'activités non-marchandes en améliorant les dispositifs des articles 60 et 61. Il convient notamment d'alléger la charge administrative liée à la gestion des dispositifs des articles 60 et 61 et d'augmenter le soutien accordé aux CPAS dans le cadre de cette mission. En outre, il convient de prolonger la durée possible des contrats liés à ces dispositifs. Actuellement, ils sont limités à une durée permettant l'accès aux allocations de chômage. Certains travailleurs voient donc leur contrat se terminer alors que tout se passe bien et que les maintenir en poste pour une plus longue durée serait opportun dans le cadre de leur intégration socioprofessionnelle ;

- **Supprimer la déclaration de volontariat (formulaire C45B) des chômeurs.** Cette déclaration stigmatise les demandeurs d'emploi en leur imposant des démarches contraignantes avant de faire du volontariat alors que ces démarches n'existent pas pour les autres travailleurs ou étudiants ; • Maintenir le dispositif APE à la fois comme outil de soutien structurel à l'emploi dans le secteur non-marchand et comme moyen de rencontrer les besoins émergents, de financer l'innovation sociale, de cibler prioritairement les secteurs qui répondent le mieux aux besoins de la population tout en bénéficiant aux publics les plus fragilisés ;
- **Renforcer et stabiliser le financement structurel des centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) ;**
- **Réduire la charge administrative des CISP.** Il convient de diminuer la charge de travail administratif lié aux parcours de formation des usagers stagiaires, énergivore et chronophage, pour libérer davantage de temps pour leur mission première. Il s'impose dès lors de veiller à une simplification administrative et des procédures concertées, notamment en termes de méthodes d'inspection ;
- **Associer les CISP à l'élaboration des politiques de formation.** En tant qu'acteurs de la formation, les CISP doivent être mieux représentés au sein de la chambre « emploi-formation » des bassins « enseignement qualifiant formation-emploi » ;
- **Assouplir les règles en matière de disponibilité des demandeuses et des demandeurs d'emploi pour permettre à un plus grand nombre de personnes d'effectuer du bénévolat dans le secteur non-marchand.** L'objet de cette mesure est d'une part de prévenir l'isolement des demandeurs d'emploi en leur donnant une opportunité de tisser des liens sociaux et d'autre part de renforcer l'offre de main-d'œuvre bénévole au sein de projets qui ont un impact sociétal positif. Il conviendra toutefois de baliser suffisamment les règles en la matière de façon à éviter que le bénévolat ne devienne du travail déguisé ;
- **Mener, en concertation avec le Conseil supérieur des volontaires, une étude visant à assurer un cadre relatif au bien-être des volontaires.**

4. Le secteur associatif comme acteur transversal de lutte contre les inégalités et l'exclusion sociale

Bien que le secteur associatif ne doive pas se substituer au secteur public, il demeure un acteur majeur dans le cadre de la lutte contre les inégalités et l'exclusion sociale. Le secteur est ainsi présent et agit sur des problématiques telles que l'accès à la santé, à l'alimentation, à la culture, au sport ou encore à l'éducation (à toutes les périodes de la vie). Le secteur associatif est également un acteur majeur dans l'aide aux publics les plus vulnérables, telles que les personnes sans-abris. Le secteur à une excellente capacité d'adaptation et peut rapidement répondre à de nouvelles problématiques émergeantes.

Dans une société en pleine évolution, il est essentiel de soutenir l'action associative afin d'en faire un outil transversal de lutte contre les inégalités et l'exclusion sociale. Dans cette perspective, le PS propose de : (…)

- **Promouvoir l'accès à la culture pour toutes et tous en soutenant l'action associative dans ce secteur** ; (…)
- **Soutenir les associations et les organismes d'éducation permanente actives dans l'éducation citoyenne, dans la lutte contre le racisme et les discriminations et dans le devoir de mémoire.** De nombreuses associations mènent un travail important en matière de démocratie et de citoyenneté. A travers des outils qu'elles ont élaboré ou des visites historiques qu'elles organisent par exemple, elles touchent un large public d'enfants, de jeunes et d'adultes. Il est important que les pouvoirs publics renforcent leur soutien à ces associations et activent en parallèle les différents leviers à leur disposition, via notamment la politique scientifique fédérale et le War Heritage Institute ;
- **Renforcer et valoriser l'éducation permanente. Il s'agit notamment d'assurer aux associations une présence maximale sur le terrain.** Une présence qui doit permettre de sensibiliser les publics-cibles aux enjeux et évolutions de notre monde et de leur permettre d'y jouer un rôle actif. Cette sensibilisation doit être coordonnée avec les opérateurs du secteur de l'alphabétisation ;
- **Soutenir les associations spécialisées dans l'alphabétisation (environ 230 reconnues en Fédération Wallonie-Bruxelles) dans leur travail quotidien** visant à offrir une formation aux savoirs de base de proximité et de qualité ;
- **Soutenir les associations de terrain agissant, au contact des personnes précarisées, à lutter contre la pauvreté et à faire participer les personnes précaires** notamment en renforçant le financement structurel et en réduisant les charges administratives et les contraintes formelles ; (…)

Chapitre 24. Sécurité (p. 693 et s.)

4. Les services de renseignement (p. 719 et s.)

(…) Dans ce contexte, le PS formule un certain nombre de propositions qui ont un triple objectif : continuer à renforcer le fonctionnement des services de renseignement, gérer efficacement les ressources publiques disponibles et assurer un meilleur contrôle de l'exercice de leurs missions. Plus précisément, le PS propose de : (…)

- **Renforcer le rôle des services de renseignement dans la lutte contre la désinformation.** Dans ce même contexte, les deux services doivent poursuivre et renforcer le suivi en matière de désinformation en ligne. Les connaissances et bonnes pratiques développées en la matière doivent pouvoir être partagées avec les autres départements et niveaux de pouvoir concernés. Dans ce cadre, la Sûreté de l'État, le SGRS et l'OCAM (Organisation pour la coordination de l'analyse de la menace) pourraient aider à produire de la connaissance sur la manière dont les campagnes de désinformation en ligne sont organisées et se déroulent. Ceci au profit de tous les acteurs luttant contre la désinformation, en ce compris les secteurs de l'éducation, de la jeunesse ou de l'éducation permanente ; (…)

Chapitre 26. Enseignement obligatoire (p. 748 et s.)

1. Lutter contre l'échec scolaire et le redoublement (p.754 et s.)

(…)

- **Instaurer des mesures de compensation des apprentissages non reçus** pour les élèves qui ont subi un nombre important d'heures de cours non données, en raison de l'absentéisme et de la pénurie d'enseignants, tant dans l'enseignement fondamental que dans l'enseignement secondaire. Il est essentiel que ces élèves puissent rattraper les apprentissages non donnés et ne soient pas pénalisés, tant au niveau des apprentissages que des évaluations, dans la suite de leur parcours scolaire. Concrètement, cela pourrait se traduire par la mise en place d'équipes mobiles, la possibilité de dégager des heures spécifiques au sein du pouvoir organisateur ou des conventions avec les écoles de devoir, le secteur de l'éducation permanente ou le secteur de la jeunesse ; (…)
- **Installer, au niveau de chaque zone d'enseignement, des plateformes réunissant les acteurs de l'enseignement et des représentants issus d'institutions publiques ou du monde associatif actifs dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, de la diversité culturelle, de la jeunesse, de l'aide à la jeunesse, de l'éducation permanente.** Présidées par les directrices et directeurs de zone et articulées aux instances décentralisées mises en place dans le cadre de la réforme du décret « inscriptions », ces plateformes auront pour mission de proposer des actions et mesures concertées sur des enjeux locaux du système éducatif, par exemple en matière de renforcement de la mixité sociale, de la réduction des inégalités ou de la lutte contre le décrochage. Ces plateformes zonales devront également veiller à impulser une diminution de la concentration des classes DASPA (dispositifs d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants) dans les écoles à indice socioéconomique faible, qui concentrent par ailleurs déjà le plus de difficultés. Enfin, ces plateformes élargies devront intégrer les actions menées actuellement par les cellules de concertation locale, qui regroupent les acteurs de l'enseignement et ceux de l'aide à la jeunesse. (…)

Chapitre 31. Culture (p. 880 et s.)

Propositions phares

- Reconnaître, protéger et accompagner les travailleuses et travailleurs des arts et de la culture en poursuivant les efforts réalisés sur le statut, en facilitant les procédures administratives, en informant les travailleurs sur leurs droits et en s'assurant que tout travail de création artistique soit justement rémunéré
- Miser sur une politique culturelle d'éducation permanente et de jeunesse pour répondre aux enjeux démocratiques actuels et favoriser la participation citoyenne
- Favoriser la création par la constitution d'un fonds de la recherche artistique, par la mise à disposition de lieux adéquats et par le soutien aux arts émergents et aux œuvres interdisciplinaires
- Promouvoir les « contrats de filière » associant les acteurs sectoriels et les pouvoirs publics (Fédération Wallonie-Bruxelles, Wallonie, Région de Bruxelles-Capitale, pouvoirs locaux) afin de développer et professionnaliser des écosystèmes professionnels performants, générateurs d'activité créative et culturelle et pourvoyeurs d'emplois durables et de qualité
- Accompagner les opérateurs artistiques dans la transition numérique et la transition environnementale, notamment dans la conception et la production des

œuvres ou des événements, l'adaptation des infrastructures et la mise à niveau de l'équipement
- Encourager et intensifier l'accès à la culture grâce à un soutien renforcé aux bibliothèques, aux centres culturels et aux tiers lieux, permettant aux citoyens de mieux vivre la démocratie

Introduction

La notion de culture, au sens de politique culturelle, a évolué et s'est élargie progressivement. Initiative de la société civile bénéficiant de l'appui de l'Unesco, la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels, adoptée en 2007, est aujourd'hui une référence. Selon cette Déclaration, la culture « recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement».

La Déclaration de Fribourg marque une évolution. La culture y est définie sous l'angle de l'épanouissement individuel, de la coopération et de la collaboration. « Le citoyen est situé au cœur de ce projet universaliste : il n'est plus seulement considéré comme récepteur ; il est acteur (de la culture en général et de sa culture, de son « identité culturelle » en particulier). » L'objectif originel de démocratisation culturelle y est toujours présent, l'accès à la culture pour toutes et tous devenant un droit. La Déclaration de Fribourg offre également une version modernisée de la notion de démocratie culturelle, désormais associée à la diversité (diversité des personnes, des disciplines, des milieux).

La culture tient une place particulière dans le cœur des socialistes. D'abord parce qu'à travers les œuvres des artistes, elle donne à voir le beau, à partager le sensible, à procurer du bonheur et à profiter du temps libre. Ensuite parce qu'elle remet en cause les certitudes, critique l'ordre existant, favorise la participation active à la vie de la cité et pousse à s'interroger sur le monde qui nous entoure. La culture consolide le lien social. Sa dimension collective dépasse l'individualisme qui souvent se réduit à la consommation des biens culturels. Elle est à la fois source d'émerveillement et d'émancipation.

Pour ces raisons, l'action publique dans les arts et la culture demeure une priorité pour le PS.

Aux yeux du PS, tout le monde a droit à la culture. Favoriser la participation active à la vie culturelle, c'est sortir des logiques prescriptrices, c'est décanoniser la culture, c'est la désanctuariser, c'est faire des lieux d'art et de culture des espaces de vie où l'on entre sans déférence, c'est dès l'enfance offrir un parcours d'éducation culturelle et artistique qui ne se réduit pas à la visite de quelques lieux consacrés. Le PS est partisan d'une culture de l'émancipation qui stimule l'imaginaire, qui incite à la participation citoyenne et qui se décline au pluriel en fonction des sensibilités, des spécificités individuelles et collectives, une culture qui promeut la diversité des chemins et qui favorise toutes les expressions.

La culture est aujourd'hui reconnue comme un acteur socioéconomique majeur en Wallonie et à Bruxelles. Les entreprises et industries culturelles et créatives sont soutenues par les pouvoirs publics wallons et bruxellois, en particulier par le fonds d'investissement St'Art. Pour la Commission européenne, « les secteurs de la culture et de la création sont importants pour assurer le développement continu des sociétés et sont au cœur de l'économie créative.

Caractérisés par une forte intensité de connaissances et reposant sur le talent et la créativité individuels, ils génèrent une richesse économique considérable, mais ils sont aussi, et surtout, indispensables pour créer un consensus autour de l'identité, de la culture et des valeurs européennes. En termes économiques, leur croissance est supérieure à la moyenne. Ces secteurs créent des emplois, en particulier pour les jeunes, et renforcent la cohésion sociale. » Selon une étude publiée par hub.brussels en octobre 2020, les industries culturelles et créatives emploient plus de 100.000 travailleurs à Bruxelles, ce qui en fait le deuxième pourvoyeur d'emploi de la région, derrière les administrations publiques, et représente quelque 15 % de la main-d'œuvre bruxelloise.

La culture participe au développement local en contribuant à l'expression sociale et à la qualité de vie des habitants. Un festival, un théâtre, un musée, un centre culturel constituent d'indéniables atouts dans une politique de développement local. L'attractivité d'un territoire passe par la qualité et la diversité de son offre culturelle. Le PS plaide pour une vision territoriale de la culture, à travers les bassins de vie. L'ancrage de la culture dans les territoires, gage de proximité et d'accessibilité, suppose de développer des politiques en adéquation avec besoins des publics de chaque bassin de vie.

1. Accentuer la place de la culture dans la société

1.1. Répondre aux grands enjeux sociétaux

Ces dernières années ont souligné combien la place de la culture dans toute démocratie est indispensable. Les premières victimes des régimes populistes, autoritaires ou illibéraux sont les artistes, les créateurs et les institutions culturelles financées par l'État. Aujourd'hui, la liberté de créer et de s'exprimer est menacée jusqu'au cœur de l'Union européenne. Le Premier ministre hongrois Viktor Orbán voit dans la politique culturelle un moyen de propagande nationaliste, celui « de reconnaître et soutenir les personnalités et les groupes qui construisent les valeurs de la patrie (…) et qui savent communiquer ces valeurs aux gens, afin qu'elles trouvent leur place dans la culture populaire. » L'Italie de Giorgia Meloni veut imposer un « nouvel imaginaire italien » en remplaçant les dirigeants des salles d'opéra et des grands musées d'Italie. Ces constats invitent les démocrates de tous pays à faire preuve de la plus grande vigilance.

Pour le PS, il importe de :

- **Rappeler le rôle essentiel que joue le monde culturel – artistique comme socioculturel – dans toute démocratie.** La culture agit comme un contrepoint à la violence sociale. Elle procure aux citoyens l'ouverture pour discuter du monde qui les entoure. Elle permet d'imaginer le monde de demain. Que ce soit à travers les scènes de théâtre, d'opéra, de festivals de musique ou de cirque, la littérature, la peinture, la sculpture, la photographie, les installations artistiques, la danse, la musique ou encore les films, l'expression créative et la force de l'imaginaire sont source de transformation et d'évolution de la société. Le PS tient plus que jamais à le mettre en avant dans la société tourmentée actuelle ;
- **Mettre en lumière la démarche fondamentale de l'éducation permanente.** Face aux populismes, miroir aux alouettes qui présente aux citoyens des réponses simplistes à des questions complexes, l'éducation permanente, en tant que concept et en tant que démarche, joue un rôle essentiel

d'émancipation. Tous les acteurs qui contribuent de la démarche d'éducation permanente – tels que les associations et mouvements reconnus, les centres culturels, les bibliothèques publiques – ont un rôle capital à jouer ;
- **Souligner la nécessité d'un financement public de la culture qui garantisse sa mission de service public et l'exercice des droits culturels.** A travers la notion d'exception culturelle d'abord, de diversité culturelle ensuite, les institutions internationales – Unesco en tête – ont reconnu la spécificité du champ culturel et lui ont permis d'échapper aux règles internationales de marchandisation imposées par la globalisation économique. Il convient d'user de cette exception et de consacrer en suffisance les financements publics – tous niveaux de pouvoir confondus – nécessaires à la politique culturelle.

Afin d'asseoir l'importance de la culture dans la société, les forces et les faiblesses du secteur, tel qu'il est organisé aujourd'hui, doivent être identifiées.

Le PS propose de :

- **Mesurer l'impact économique, social et environnemental des évènements culturels.** La collecte de données concernant notamment les retombées économiques des secteurs culturels et créatifs demeure un défi majeur. Au-delà des stratégies de collecte, il convient de se concentrer sur l'analyse des données et la mise en œuvre des conclusions associées. L'analyse portera sur la création d'emplois et le développement des entreprises, les modes de gouvernance, la cohésion sociale, la diversité des publics, la mise en valeur des artistes et créateurs, etc. L'analyse sera récurrente et les résultats largement diffusés. La mission pourra être confiée à l'Observatoire des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou à un organisme désigné à cette fin ;
- **Mieux connaître les publics.** Ces dernières années, la connaissance des publics fréquentant les lieux de culture a progressé. En Fédération Wallonie-Bruxelles, le rapport annuel Focus Culture et les travaux de l'Observatoire des politiques culturelles permettent désormais de disposer d'une vision globale des pratiques culturelles. Cette connaissance des publics mérite d'être encore affinée, notamment par des analyses locales. Différentes expériences d'analyse des publics et de fréquentation des lieux culturels existent à l'étranger et pourront utilement servir d'inspiration. Au Canada, *Synapse C* est un organisme à but non lucratif reconnu par le gouvernement du Québec comme centre d'excellence numérique centré sur le milieu culturel. Il aide les organismes culturels à identifier des solutions et mettre en place des actions tangibles de valorisation des données. Au Royaume-Uni, The Audience Agency est mandatée et financée par l'organisme public Art Council England pour aider les acteurs culturels dans la connaissance et le développement des publics actuels et potentiels. The Audience Agency est une structure de recherche, de conseil et de mesure qui recueille les données sur les ventes aux guichets (en ligne et hors ligne), les enquêtes de publics, les visites des sites web et les contenus des médias sociaux pour tous les organismes artistiques et culturels. Dans le cadre de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne du premier semestre 2024, la création un réseau européen d'échange de données sera mise sur la table ;
- (…)
- **Proposer des formations en gestion et ressources humaines aux acteurs culturels.** Nombre d'opérateurs culturels, de compagnies, d'artistes, de porteurs de projet souhaitent se professionnaliser dans en matière de gestion et de ressources humaines

et sont demandeurs de formations adaptées qui tiennent compte des réalités et des spécificités du secteur artistique. Ce souhait doit être entendu. (…)

3. Miser sur une politique culturelle d'éducation permanente et de jeunesse (p. 897 et s.)

En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'éducation permanente vise « *l'analyse critique de la société, la stimulation d'initiatives démocratiques et collectives, le développement de la citoyenneté active et l'exercice des droits civils et politiques, sociaux, économiques, culturels et environnementaux dans une perspective d'émancipation individuelle et collective des publics en privilégiant la participation active des publics visés et l'expression culturelle*. » Questions de justice sociale, du dérèglement climatique, d'égalité entre les genres, de lutte contre les discriminations, de paix, de renouvellement des pratiques démocratiques : rarement notre société a-t-elle eu un tel besoin de dialogue, d'échange de points de vue, bref d'éducation permanente. La démocratie est l'affaire de toutes et tous.

Le PS propose de :

- **Rappeler l'importance d'un secteur de l'éducation permanente fort.** Le dispositif décrétal complet et le fort soutien à l'éducation permanente constituent une spécificité de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Face aux enjeux contemporains, il est important que les partis politiques et singulièrement le PS rappellent l'importance du travail mené par les associations d'éducation permanente. Avec ce rappel, le PS insiste sur une série de principes essentiels pour faire vivre la démocratie : la liberté associative, l'action collective, la place de choix des corps intermédiaires (structures représentantes de la société civile, associations, syndicats, fédérations) en qualité d'interlocuteurs représentatifs vis-à-vis des pouvoirs publics, la participation démocratique et la démocratie culturelle ;
- **Faire percoler la démarche d'éducation permanente.** Davantage qu'un secteur culturel, l'éducation permanente est avant tout une démarche garante de la démocratie, garde-fou des populismes et de l'extrême-droite. L'éducation permanente organise le débat, canalise la colère et permet l'expression citoyenne. L'éducation permanente est le propre d'une démocratie : les pouvoirs publics financent l'échange, la mise en question de leurs décisions, voire la contestation. Les acteurs de l'éducation permanente doivent expliquer la démocratie, l'utilité de l'État, la sécurité sociale, le droit de vote, les libertés individuelles, etc. L'éducation permanente avance à contre-courant. Dans une société qui se durcit et s'individualise, elle prône le collectif et la transformation solidaire de la société ;
- **Toucher tous les publics.** Certains publics, notamment parmi les plus précarises, échappent aux actions portées par les associations d'éducation permanente. Le constat n'est pas récent mais il s'est amplifié avec la crise sanitaire du Covid-19. Les prochaines années seront mises à profit pour examiner sereinement la question et les pistes à mettre en œuvre pour atteindre ces publics ;
- **Réviser les conditions d'application du décret pour correspondre aux réalités du terrain et aux formes de militance actuelles.** Les principes énoncés dans le décret de 2003, revus en 2018, demeurent excellents et cernent avec justesse ce que doit être l'action socioculturelle. Par contre, l'arrêté d'exécution est, à certains égards, désuet. Il ne tient pas suffisamment compte de la situation vécue sur le terrain et empêche, par ses exigences, des approches innovantes qui permettraient de toucher des publics qui, aujourd'hui, échappent aux acteurs de l'éducation permanente. L'arrêté est également dépassé en ce qui concerne l'engagement militant. De nos

jours, les citoyens privilégient des causes et des combats précis, délimités dans le temps. L'arrêté doit être adapté pour intégrer ces évolutions ;

- **Questionner les pratiques numériques en éducation permanente.** A l'instar de tous les domaines de la vie en société, le numérique touche également l'éducation permanente. Par nature, l'éducation permanente repose sur des pratiques d'échange et de dialogue. Le présentiel est plus adapté que la visioconférence, d'autant qu'une partie significative des personnes auxquelles s'adressent les actions sont peu ou pas familiarisées avec l'informatique et les outils numériques. Néanmoins, l'échange par voie numérique permet parfois de conserver un lien, comme ce fut le cas lors de la crise sanitaire du Covid-19. La réflexion se poursuivra entre le gouvernement et les acteurs de l'éducation permanente afin d'examiner l'intérêt de faire évoluer la règlementation sur la question ;
- **Appliquer le décret sur l'éducation permanente dans son intégralité.** Vingt ans après l'adoption du décret sur l'éducation permanente en 2003 (et modifié à plusieurs reprises depuis lors), le financement prévu initialement n'est pas encore pleinement d'application. Le financement à 100% est une priorité. L'évolution du secteur doit aussi être garantie par la poursuite de nouvelles reconnaissances, l'évolution des reconnaissances existantes et par le soutien à des projets extraordinaires (ponctuels) ;
- **Mieux articuler l'éducation permanente aux autres secteurs et améliorer la transversalité des actions.** L'éducation permanente traite d'enjeux multiples : démocratie, économie, logement, santé, etc. Le travail entamé depuis la réforme décrétale de 2018, qui a favorisé l'ouverture de l'éducation permanente à d'autres secteurs, doit se poursuivre et s'amplifier. Le PS plaide également pour un dialogue structuré et prospectif entre le secteur de l'éducation permanente et le secteur artistique ;
- **Permettre à la Fédération des employeurs des secteurs de l'éducation permanente et de la formation des adultes (Fesefa) d'exercer pleinement sa mission représentative** notamment par un soutien et une consultation régulière dans le chef des pouvoirs publics. Trois acteurs régulent le champ de l'éducation permanente : l'administration, le Conseil supérieur de l'éducation permanente et la Fesefa. Celle-ci doit disposer des moyens nécessaires pour contribuer à la construction d'une culture commune de l'éducation permanente. (…)

6. Soutenir les différentes fonctions culturelles (p. 908 et s.)

6.3. La participation et l'animation culturelle (p. 912 et s.)

L'accès et la participation active à des activités culturelles sont un facteur de cohésion sociale et d'émancipation tant individuelle que collective.

En la matière, le PS propose de : (…)

- **Réaffirmer le rôle pilier de l'éducation permanente, notamment en matière de participation des citoyennes et citoyens**, quelle que soit l'origine sociale, culturelle ou économique ; (…)

6.4. La médiation culturelle (p. 913 et s.)

La médiation culturelle est centrale dans l'exercice des droits culturels. C'est grâce à la médiation que de nombreux publics peuvent accéder à la culture, y compris dans

l'appréhension des œuvres. Oser fréquenter les lieux de culture, comprendre une œuvre et les représentations qui y sont attachées, rendre signifiante une expérience artistique sont autant de tâches qui relèvent de la médiation culturelle. Elle contribue à la démocratisation culturelle quand elle permet le décodage d'une œuvre. Elle est aussi un levier essentiel de démocratie culturelle quand elle assure la participation à la construction de l'œuvre, la compréhension du signifiant de l'œuvre, l'expression du potentiel créatif et une forme de libération intérieure.

Le PS propose de : (…)

- **Investir dans des équipes de médiation culturelle établissant un lien entre les institutions, les artistes, les créateurs, les publics et les habitants du quartier ou de la région et inciter ces habitants à participer à la vie culturelle.** Ces équipes peuvent être attachées à des institutions culturelles, des centres culturels, des associations d'éducation permanente ou des maisons de quartier. La culture étant un des vecteurs d'émancipation sociale, une attention particulière sera accordée aux zones connaissant de faibles taux d'emploi et un nombre important de personnes émargeant à l'action sociale ; (…)

7. Répondre aux spécificités sectorielles (p. 918 et s.)

7.1. Les arts de la scène

(…) La musique évolue avec les influences sociales, technologiques et artistiques, créant un paysage en constante mutation. La Fédération Wallonie-Bruxelles est riche de talents en musiques actuelles couvrant de multiples genres musicaux et diverses expressions artistiques (hip-hop et musiques urbaines, électro, etc.).

Le PS propose de : (…)

- **Soumettre aux partenaires sociaux l'élargissement de l'accord non-marchand et du décret déterminant les conditions de subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels** au secteur des musiques actuelles ; (…)

7.5 Le patrimoine culturel (p. 934 et s.)

(…) La Déclaration universelle sur les archives adoptée par l'Unesco le 10 novembre 2011 rappelle que « les archives constituent un patrimoine unique et irremplaçable transmis de génération en génération331. » Comme les musées et nombre d'autres institutions culturelles, les centres d'archives doivent répondre aux enjeux de la numérisation.

Le PS propose de : (…)

- **Valoriser le rôle des centres d'archives privées en Wallonie et à Bruxelles.** Lors de la législature 2019-2024, un nouveau décret a fixé un cadre ambitieux pour les centres d'archives privées. Les prochaines années seront celles de sa pleine et entière application. L'ouverture permise par le décret aux accords du secteur non-marchand sera soumise aux partenaires sociaux lors de la négociation de la prochaine programmation ;

8. Assurer le financement de la culture (p. 937 et s.)

Le soutien public direct, à travers l'octroi de subventions par les pouvoirs publics, doit rester la règle. C'est lui qui garantit la liberté, l'indépendance et l'autonomie des acteurs artistiques et socioculturels. Pour le PS, c'est essentiel. Il n'en demeure pas moins utile de développer en complément au subventionnement public (subventions des pouvoirs publics, prêt pour les opérateurs culturels proposé par St'Art) des modes de financement complémentaires, dans un cadre clairement défini.

Le PS propose de :

- **Revoir les règles du tax shelter.** (…)
- **Mettre en œuvre une politique incitative de mécénat culturel.** (…)
- **Augmenter le plafond de déductibilité fiscale pour les entreprises qui mènent des actions de mécénat (via des libéralités) au profit d'opérateurs culturels.** (…)
- **Explorer la piste d'un microfinancement artistique.** (…)
- **Promouvoir le mécénat de compétences.** (…)
- **Mettre en place ou élargir les systèmes de garantie d'État afin que les porteurs de projets puissent accéder plus facilement aux prêts, notamment bancaires** (…)
- **Reconnaitre et soutenir des structures de veille et d'appui centrées sur le financement des opérateurs culturels** (…)

9. Repenser la gouvernance (p. 938 et s.)

La place des artistes et opérateurs culturels se situe sur le terrain. Les formalités administratives, bien qu'ayant déjà fait l'objet de processus de simplification, peuvent être lourdes et chronophages. Une simplification des procédures administratives – tant dans l'introduction des demandes que dans le contrôle – s'impose, en misant notamment sur le principe de confiance et les facilités qu'offre la numérisation.

Le PS propose de :

- **Simplifier, alléger et harmoniser les procédures administratives.** Le personnel des opérateurs culturels doit consacrer son temps de travail à l'action culturelle. C'est dans cette action culturelle qu'il apporte sa plus- value. Le temps consacré aux procédures administratives, notamment les justificatifs et les contrôles, doit être réduit autant que possible. Un principe général de confiance doit prévaloir quant à l'exercice des missions et le bon usage des subventions publiques ;
- **Faciliter la vie des artistes et opérateurs culturels grâce à des processus administratifs agiles dans l'encodage des demandes de subvention,** par une meilleure concordance entre les formulaires de demande de subvention et les documents de justification et d'évaluation, des outils et plateformes numériques et l'application du principe only one en vertu duquel les données préalablement encodées restent disponibles lors des demandes ultérieures ;
- **Moderniser la plateforme numérique « subside » de la Fédération Wallonie-Bruxelles.** La plateforme d'introduction et de suivi des demandes de subsides deviendra interactive, intuitive et performante ;
- **(…)**
- **Évaluer le décret sur la gouvernance culturelle.** L'application du décret sur la nouvelle gouvernance culturelle adopté en 2019 a révélé certains effets négatifs et

contraintes indésirables. Le champ d'action et le fonctionnement de certaines instances d'avis pourraient utilement être revus. Des procédures alourdissent et freinent le travail de l'administration et des membres impliqués des secteurs. Une évaluation sera réalisée et le décret sera modifié afin de répondre à ces difficultés ;

- **Renforcer les services administratifs qui manquent de personnel.** Certains services de l'Administration générale de la culture au sein de Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont en sous-effectif, empêchant de répondre aux attentes des usagers. C'est notamment le cas en éducation permanente et en danse.

Chapitre 32. Médias (p. 940 et s.)

5. Développer des médias de proximité forts et ancrés sur leur territoire tout en renforçant les synergies (p. 950 et s.)

(…)

- **Promouvoir le vivre-ensemble et l'éducation aux médias.** Les médias de proximité ont la particularité d'être au plus proche du terrain, en contact permanent avec les citoyens, les jeunes, les associations et l'ensemble de la société civile. Les médias de proximité sont un puissant vecteur de cohésion sociale et de participation citoyenne. C'est un marqueur différenciant qu'il convient d'intensifier dans les années à venir, à travers une information de qualité, le soutien à des initiatives citoyennes et l'exercice de missions d'éducation permanente et de citoyenneté. Les médias de proximité disposent des atouts pour déployer plus fortement les objectifs d'éducation aux médias en Fédération Wallonie-Bruxelles ; (…)

10. Multiplier et coordonner les voies de l'éducation aux médias (p. 956 et s.)

Compte tenu de la désinformation croissante et de la multiplication des fake news, la politique d'éducation aux médias menée en Fédération Wallonie-Bruxelles se doit de changer de braquet.

Le PS propose de : (…)

- **Mobiliser les acteurs de l'éducation permanente**. La démarche de l'éducation permanente est garante de la démocratie, garde-fou des populismes et de l'extrême-droite. L'éducation permanente organise le débat, canalise la colère et permet l'expression citoyenne. Face à la désinformation et à la multiplication des fake news, les acteurs de l'éducation permanente doivent expliquer la démocratie, l'utilité de l'État, la sécurité sociale, le droit de vote, les libertés individuelles, etc. ; (…)

Chapitre 36. Démocratie et engagement citoyen (p. 976 et s.)

3. Étendre la participation citoyenne et renforcer les pratiques démocratiques (p. 980 et s.)

(…) La démocratie ne se limite pas au droit de vote ou à l'engagement individuel au sein de processus de démocratie participative. Elle passe également par l'engagement au sein de corps intermédiaires, comme les syndicats, les mutuelles, les acteurs de l'éducation

permanente ou le tissu associatif, qui permettent de formuler et de structurer des revendications collectives.

Dans notre pays, un grand nombre de ces corps intermédiaires se sont vu conférer un rôle important dans la définition des politiques et de leur application. C'est ainsi qu'au quotidien, ces organisations permettent aux citoyens de faire porter leur voix et leurs revendications auprès des gouvernements de tous les niveaux de pouvoir tant à travers des combats collectifs qu'au sein des institutions qu'elles cogèrent. Or cette démocratie « consociative » est de plus en plus remise en cause par la droite, qui cherche à affaiblir ces corps intermédiaires parce qu'ils les contraignent au dialogue et à la recherche du consensus.

Dans ce contexte, le PS propose de :

- **Protéger et renforcer le rôle des corps intermédiaires, comme les syndicats ou les mutuelles, dans les processus de décision par la concertation sociale et dans la cogestion des organismes de sécurité sociale**, permettant ainsi aux citoyens de s'investir quotidiennement dans les décisions politiques. Cela passe notamment par un financement adéquat de leurs missions déléguées par la loi (voir notamment les chapitres consacrés à l'emploi, à la justice et à la santé) ;
- **Maintenir une concertation sociale forte entre partenaires sociaux ;**
- **Garantir l'exercice des droits et libertés syndicales,** notamment du droit de grève et du droit de manifester. (…)

4. Renforcer l'éducation à la démocratie et à la citoyenneté (p. 983 et s.)

Aujourd'hui, les sondages le montrent, il existe dans une partie de la population une certaine tentation autoritaire, comme si la démocratie n'allait plus de soi, comme si un régime autoritaire allait régler tous les problèmes. En tant que parti viscéralement attaché à notre démocratie, ce phénomène nous inquiète et nous questionne. Si les solutions à cette crise démocratique sont nécessairement multiples, l'adhésion durable à la démocratie passe par une éducation renforcée à la démocratie, par une explication de ce qu'elle est et de ce qu'elle n'est pas, une compréhension de ses valeurs et de ses principes, également par une comparaison avec la situation d'autres régimes politiques.

Cette éducation à la démocratie doit comprendre un volet de renforcement de la citoyenneté et d'éducation aux médias et à l'esprit critique, afin de pouvoir distinguer les faits des opinions, de pouvoir repérer les « fake news », les manipulations médiatiques et les théories complotistes. Elle doit se faire dès le plus jeune âge et se poursuivre à l'âge adulte par un accompagnement des citoyens face à la multitude d'informations à laquelle ils sont confrontés quotidiennement. A cet égard, le PS propose de : (…)

- **Soutenir les associations et les organismes d'éducation permanente actives dans l'éducation citoyenne, dans la lutte contre le racisme et les discriminations et dans le devoir de mémoire.** De nombreuses associations font un travail important en matière de démocratie et de citoyenneté. A travers des outils qu'elles ont élaborés ou des visites historiques qu'elles organisent par exemple, elles touchent un large public d'enfants, de jeunes et d'adultes. Il est important que les pouvoirs publics renforcent leur soutien à ces associations et activent en parallèle les différents leviers à leur disposition, via notamment la Politique scientifique fédérale et le War Heritage Institute ;
- (…)

- **Renforcer la politique d'éducation aux médias,** mise en œuvre par le Conseil supérieur de l'éducation aux médias en collaboration avec les médias, l'enseignement obligatoire et les associations d'éducation permanente notamment, afin d'offrir à chaque citoyen pendant son parcours scolaire et tout au long de sa vie un accès aux dispositifs d'éducation aux médias. De même, l'éducation aux médias dans la formation initiale et continue des enseignants sera renforcée afin de leur donner les outils d'une approche critique des médias et du « fact-checking » (ou « vérification des faits »).

5. Lutter avec force contre l'extrême droite (p. 985 et s.)

(….) Ce double phénomène, la percée politique et la radicalisation violente de l'extrême droite, doit aujourd'hui être au cœur de nos préoccupations en tant que société. Le cordon sanitaire politique et médiatique protège quelque peu l'espace politique francophone belge d'une percée de partis politiques d'extrême droite, mais il est aujourd'hui mis sous pression, essentiellement du fait de la diffusion de l'idéologie et des idées d'extrême droite dans l'ensemble de la société et dans le chef de certains partis politiques. Pour le PS, l'extrême droite et ses idées haineuses n'ont en aucun cas leur place dans notre société. Elles doivent être combattues avec force partout et tout le temps. Dans cette perspective, le PS propose de : (…)

- **Organiser**, avec la société civile, les corps intermédiaires, les acteurs médiatiques, les chercheurs universitaires, les services de sécurité et les acteurs institutionnels comme l'école et le secteur de la jeunesse par exemple, **des assises de la lutte contre l'extrême droite.** Les objectifs devront être de mieux comprendre les mutations récentes de l'extrême droite, ses ressorts, ses modalités de propagande afin de mieux enrayer le phénomène et de construire des digues idéologiques plus solides dans l'ensemble de la société et pas uniquement au niveau politique ; (…)

Chapitre 39. Asile et migration (p. 1026 et s.)

Propositions phares

- (…)
- **Renforcer et financer les secteurs qui travaillent à la lutte anti raciste et à la lutte contre les discriminations : ONG, secteur de l'éducation permanente, centre régionaux d'intégration et initiatives locales d'intégration**
- • Confier aux ONG telles qu'Avocats sans frontières (ASF), Human Rights Watch (HRW) ou encore Amnesty international le pouvoir de saisir l'officier aux droits fondamentaux de Frontex en cas de constat de violation des droits fondamentaux

1.3. Déconstruire les préjugés

Parce qu'il est indispensable de définir la place que nos sociétés réservent à l'hospitalité, l'altérité et aux différences dans le contexte migratoire contemporain, le PS propose de : (…)

- **Renforcer et financer les secteurs qui travaillent à la lutte anti raciste et à la lutte contre les discriminations** : ONG, secteur de l'éducation permanente, centre régionaux d'intégration et initiatives locales d'intégration. De plus, la lutte contre les discriminations doit faire partie intégrante des programmes scolaires au sein de

l'enseignement fondamental (voir les chapitres consacrés à l'enseignement obligatoire et à l'enseignement supérieur). (….)

Chapitre 41. International et défense (p. 1131 et s.)

8.5. Être un acteur sociétal et mémoriel connu et reconnu (p. 1197)

(…)

- Faire du travail de mémoire et du développement de la citoyenneté des priorités à part entière de la Défense en pleine collaboration avec le War Heritage Institute et les entités fédérées. Le renforcement des missions de travail de mémoire, d'éducation permanente et de transmission doivent continuer à faire partie intégrante des missions de la Défense. Par exemple, chaque année, le War Heritage Institute, en collaboration avec la Fondation Auschwitz et la Défense, organise un voyage mémoriel au camp de concentration et d'extermination d'Auschwitz Birkenau avec des écoles (« Le train des Mille »). Ce type d'initiatives doit se poursuivre et être encouragé ;

Programme 2024 du PTB - Extraits choisis

Source : https://www.ptb.be/programme

Participation aux décisions

https://www.ptb.be/programme/participation-aux-decisions

(…) Pour aller vers une démocratie de haute intensité, il faut enfin placer le peuple au centre du processus de décision. Cela nécessite de nouvelles formes de participation directe, comme les référendums et les initiatives citoyennes, accompagnées d'une revalorisation du rôle démocratique de la société civile. Par le biais des syndicats, des organisations de masse et des associations de toutes sortes, les citoyens peuvent défendre leurs intérêts et exprimer leurs idées. Pour que les gouvernements en tiennent compte, le contre-pouvoir d'une population organisée est donc nécessaire.

Ce que nous voulons

Un. Accroître la participation des citoyens et de la société civile

- (…) Nous faisons en sorte que la société civile et les syndicats soient systématiquement consultés pour tout changement important dans la loi. (…)

Deux. Respect de la liberté d'expression et arrêt de la criminalisation du mouvement social

- Nous garantissons le respect de la Déclaration universelle des droits humains et la plaçons au cœur de notre engagement pour une société humaine.
- Le peuple a le droit de se faire entendre. Nous défendons la liberté de manifester et le respect du droit de grève.
- Nous protégeons la liberté d'association et le droit à la liberté d'expression qui s'expriment notamment par la distribution de tracts et d'autocollants, les actions sociales, via les réseaux sociaux, etc.
- Nous offrons un statut légal aux journalistes et lanceurs d'alerte avec une véritable protection permettant de garantir leur rôle démocratique essentiel et d'endiguer les atteintes graves faites à l'intérêt général.

Trois. Une société civile propice à l'engagement citoyen

- Nous protégeons le rôle crucial et l'indépendance de la société civile.
- Nous privilégions une reconnaissance structurelle des associations de la société civile et des ONG, assurons un financement transparent de leur fonctionnement de base et mettons fin aux restrictions budgétaires les concernant.
- Nous nous opposons à toute tentative de brider le travail socioculturel et l'action de la société civile en fonction de ce qui plaît et sert la politique des gouvernements.

- Nous œuvrons à une simplification administrative pour les travailleurs bénévoles et leurs associations.
- Nous augmentons les possibilités pour les acteurs de la société civile de représenter les intérêts collectifs de leurs membres devant les tribunaux (…)

Certains veulent rendre la société civile fidèle et docile, en faire le prolongement du gouvernement. Au Nord du pays, ils veulent la dépolitiser pour qu'elle ne soit pas en mesure de proposer des solutions. « Les organisations de la société civile doivent-elles se contenter d'être de gentils toutous tenus en laisse et ne servir qu'à soutenir et à mettre en œuvre la politique ? » se demande Peter Wouters, président de beweging.net, le pendant néerlandophone du MOC « La société civile n'est pas un chihuahua. » Au Sud du pays, c'est le manque de financement dû aux restrictions de la Communauté française qui guette de nombreuses organisations de la société civile.

Le PTB partage les craintes pour l'avenir de la société civile, c'est pourquoi nous mettrons tout en œuvre pour garantir son indépendance et la laisser libre d'exprimer une voix critique. Nous voulons une reconnaissance structurelle des organisations et des ONG. Nous voulons assurer un financement transparent. Nous mettrons fin aux restrictions budgétaires les concernant et nous empêcherons les actes d'intimidation à leur encontre.

Lutte contre la pauvreté

https://www.ptb.be/programme/lutte-contre-la-pauvrete

Ce que nous voulons

(…)

Cinq. Des services sociaux adaptés aux besoins des individus

- Nous renforçons les centres sociaux CPAS en tant que base pour notre politique locale de lutte contre la pauvreté. Nous augmentons leurs ressources opérationnelles et annulons les restrictions budgétaires.
- Nous prévoyons une politique de subventions structurelles pour tous les services sociaux qui travaillent avec des personnes en situation précaire.
- Chaque service social doit être accessible, compréhensible et utile. Nous prévoyons des ressources supplémentaires pour permettre à chaque personne qui en a besoin d'avoir un ou une interprète.
- Nous introduisons le principe du « une seule fois » : vous n'avez à soumettre un document qu'une seule fois au lieu de le faire à chaque fois.
- Nous assurons une attribution automatique des droits sociaux. Les services sociaux examinent les droits et les prestations sociales auxquels une personne a droit, ce qu'on appelle une « exploration des droits ».
- Les dettes provoquées par la pauvreté ne doivent pas donner lieu à des saisies par huissier qui ne font qu'aggraver les problèmes. Nous mettons l'accent sur la médiation intensive en matière de dettes.

Culture

https://www.ptb.be/programme/culture

Nous voulons une rupture avec la politique actuelle, où les citoyens et citoyennes, comme les travailleurs et travailleuses du secteur, subissent le sous-financement structurel de la culture. Nous voulons que la culture soit accessible à tous et toutes et que la participation à l'activité et à l'éducation artistiques soit encouragée afin de garantir diversité et richesse de la vie culturelle. La culture est un espace qui réunit, qui nous pose des questions, qui fait réfléchir sur la société dans laquelle on vit. Investir dans la culture, c'est valoriser l'humain. (…)

Deux. Permettre à toutes et tous de contribuer à la vie culturelle

- Nous faisons en sorte que chaque travailleur et travailleuse ait plus de temps pour participer et contribuer à la vie culturelle par la réduction collective du temps de travail.
- (…)
- Les associations qui permettent à des jeunes (et moins jeunes) d'exercer une forme d'art sont également mieux soutenues.
- (…)
- Nous instaurons un réseau de coordinateurs culturels de quartier. Ces coordinateurs sont chargés de repérer les aspirations locales sur le plan culturel et d'y répondre, avec une attention particulière au street art.
- Nous libérons la créativité aujourd'hui prisonnière des géants du numérique avec un fonds public afin d'encourager les nouveaux créateurs vidéo.

Trois. Pour des conditions de travail dignes

- Nous faisons respecter les barèmes et contrats de travail et donnons aux opérateurs culturels les moyens de le faire. Pas de statut digne sans travail digne.
- Nous harmonisons les barèmes et les procédures de permis de travail existant dans les trois régions du pays. Les barèmes les plus élevés dans le secteur culturel belge servent de référence.
- (…)
- Nous revoyons le statut des travailleurs et travailleuses de la culture, en réelle concertation avec l'ensemble du secteur, pour améliorer la qualité de l'emploi et apporter des droits à la sécurité sociale pour toutes et tous.
- (…)

Quatre. La culture comme richesse publique (…)

Nous prévoyons une indexation automatique pour l'ensemble des subsides. Alors que nous avons connu en 2022 une inflation de 10 %, aucune indexation n'a été prévue pour des centaines de subventions, ce qui a évidemment été source de difficultés. Les secteurs de l'audiovisuel, du livre et des arts plastiques n'ont par exemple connu aucune indexation en 2024. Garantir l'indexation est essentiel pour offrir un minimum de stabilité aux opérateurs.

Par ailleurs, pour conserver leurs financements, les opérateurs culturels doivent effectuer de lourdes démarches administratives. S'il est logique de vouloir s'assurer que l'argent public est dépensé selon les conditions prévues, il est absurde que la charge administrative imposée aux opérateurs les oblige à engager du personnel rien que pour la gestion de cette charge. Ce sont du temps, de l'énergie et de l'argent qui ne sont pas investis dans l'organisation d'activités culturelles. Nous voulons donc simplifier les démarches administratives, notamment en allégeant les formulaires et en dispensant les opérateurs de communiquer toute information déjà transmise à l'une ou l'autre administration. L'accompagnement doit par ailleurs primer sur le contrôle.
En Flandre, un cadastre des subsides a relevé que seulement 1,2 % de la globalité des subsides (265 millions d'euros sur 17 milliards d'euros) est investi dans le secteur culturel. Nous augmenterons les budgets culturels et refinancerons les lieux culturels, les ensembles classiques, les compagnies et autres acteurs essentiels à la vie culturelle.

Antiracisme

https://www.ptb.be/programme/antiracisme

Six. Favoriser la coexistence et impliquer activement les communautés

- (…) Nous soutenons une société civile diversifiée, antiraciste et multiculturelle qui œuvre pour l'égalité des droits et une société interculturelle.

(…) Ces dernières années, la société civile antiraciste et critique a été mise sous pression, en particulier en Flandre. Ils sont comme un caillou dans la chaussure du gouvernement, critiquant à juste titre la lenteur de la prise de décision et la résistance aux mesures antiracistes nécessaires. En Flandre, la société civile critique est explicitement invitée à ne pas s'engager en politique, à ne pas être trop critique ou à « ne pas organiser de divisions ». Les subventions sont remises en question, réduites ou supprimées, comme pour « School zonder Racisme » (École sans racisme). Des secteurs et des institutions sont « réorganisés », au sacrifice de leur indépendance (pensez à ce qui est arrivé au Minderhedenforum, le Forum des minorités), ou à coup de réduction de leur mandat, comme dans le cas de l'Institut flamand des droits de l'homme.

Une société civile forte fait partie d'une société saine et résistante. En cela, nous n'acceptons pas le deux poids, deux mesures. Cela vaut également pour les groupes issus de l'immigration. Nous nous opposons donc aux amendements au décret culturel flamand qui privent de subventions les organisations qui travaillent à l'émancipation de ces populations.